

Volume 1
**États
financiers**

New Brunswick
Nouveau Brunswick

**Comptes
publics**

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2009

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Volume 1
États
financiers



**Comptes
publics**

**pour l'exercice terminé
le 31 mars 2009**

Impression
Autorisée par
l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277

À Son Honneur,

L'honorable Herménégilde Chiasson
Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Greg Byrne, c.r.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 28 septembre 2009

L'honorable Greg Byrne, c.r.
Ministre des Finances

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le tout respectueusement soumis,
La contrôleur



Kim MacPherson, c.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 28 septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES**États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des principaux écarts	7
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport du vérificateur	21
Bilan	22
État des résultats	23
État des flux de trésorerie	24
État de l'évolution de la dette nette	25
État de l'évolution du déficit accumulé	25
Notes afférentes aux états financiers	26
Tableaux des états financiers	61

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la nette dette et un état de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des principaux écarts et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à <http://www.gnb.ca/0087> :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la dette nette et un état de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Byrne'.

Greg Byrne, c.r.
Ministre des Finances
Le 28 septembre 2009

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Observations générales

Le sommaire des états financiers de la province qui apparaît dans ce volume des Comptes publics fait état d'un déficit de 192,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Il s'agit d'une diminution de 211,3 millions de dollars de l'excédent qui était prévu au budget, de 19,0 millions de dollars. L'écart est principalement attribuable à la hausse des dépenses occasionnée par le ralentissement économique de 2008. Plus précisément, la Province a dû engager des dépenses plus élevées que prévues au titre des régimes de pension en raison d'importantes pertes pour ce qui est de l'actif des caisses de retraite et des provisions pour pertes accrues au portefeuille de prêts d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Il y a plusieurs autres écarts, dont nous faisons état de manière plus approfondie dans la section sur les écarts importants, qui suit.

Sommaire de l'information financière

(millions)

<i>Bilan</i>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Actif financier	1 926,8 \$	1 837,2 \$
Passif	(9 314,6)	(8 786,4)
Dette nette	(7 387,8)	(6 949,2)
Immobilisations corporelles moins contributions reportées	5 541,8	5 415,8
Autre actif non financier	137,1	144,9
Actif non financier total	5 678,9	5 560,7
Déficit accumulé	(1 708,9) \$	(1 388,5) \$

<i>État des résultats</i>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Recettes – Provenance provinciale	4 386,3 \$	4 387,3 \$
Recettes – Provenance fédérale	2 726,5	2 577,6
Recettes totales	7 112,8	6 964,9
Charges	7 305,1	6 868,2
Excédent (déficit)	(192,3) \$	96,7 \$

<i>État de l'évolution de la dette nette</i>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dette nette en début d'exercice	(6 942,9) \$	(6 621,3) \$
(Augmentation) diminution de la dette nette attribuable aux activités	(438,6)	(327,2)
Modification de méthode comptable	(6,3)	(0,7)
Changement total de la dette nette	(444,9)	(327,9)
Dette nette en fin d'exercice	(7 387,8) \$	(6 949,2) \$

Recettes

Les recettes de la province au cours des six derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Provenance provinciale	3 527,9 \$	3 623,9 \$	3 925,1 \$	4 156,3 \$	4 387,3 \$	4 386,3 \$
Provenance fédérale	1 917,9 \$	2 354,8 \$	2 392,9 \$	2 487,4 \$	2 577,6 \$	2 726,5 \$
Recettes totales	5 445,8 \$	5 978,7 \$	6 318,0 \$	6 643,7 \$	6 964,9 \$	7 112,8 \$

La croissance moyenne annuelle des recettes au cours de cette période a été de 5,5 %. Cette moyenne dépasse largement le taux de croissance historique moyen des recettes, qui s'est situé à 3,6 % au cours des 20 dernières années. Parmi les facteurs qui ont contribué à la croissance des recettes, mentionnons une économie provinciale relativement forte et un accroissement des paiements de transfert fédéraux. Durant cette période, le programme de péréquation fédéral a connu des changements transformationnels, les fonds fédéraux affectés aux soins de santé ont augmenté et un certain nombre de fonds et de fiducies ponctuelles ont été établis, ce qui a contribué à l'accroissement des transferts fédéraux.

En 2008-2009, les recettes ont augmenté de 147,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui représente une hausse de 2,1 %. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette hausse sont l'accroissement des recettes de la taxe de vente harmonisée en raison des estimations fédérales révisées des recettes nationales et de la part du Nouveau-Brunswick, qui ont des répercussions sur les paiements de la TVH, des recettes plus élevées au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui sont le reflet d'une assiette fiscale plus importante, ainsi que des paiements de transfert fédéraux supplémentaires principalement au titre de la péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, et des subventions conditionnelles fédérales.

Charges

Les charges de la province au cours des six derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous.

(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Charges totales	5 627,7 \$	5 742,8 \$	6 082,9 \$	6 407,3 \$	6 868,2 \$	7 305,1 \$

Le taux moyen de croissance annuel des charges au cours de cette période est 5,4 %. Le taux moyen de croissance annuel des recettes a été de 0,1 % supérieur à celui des charges pour cette période. Parmi les facteurs ayant contribué à la croissance des charges au cours de cette période, il y a eu une hausse de la demande de services ainsi que la prestation de nouveaux services à la population. Le gouvernement provincial a également vu augmenter les coûts de divers biens et services, notamment aux plans des salaires, du carburant, des médicaments sur ordonnance, de l'énergie, des matériaux et des fournitures. Au cours de la même période, un financement accru du gouvernement fédéral, dont le versement unique de certains fonds et fonds en fiducie, a permis au gouvernement provincial de consacrer davantage de fonds publics aux soins de santé, à l'infrastructure municipale et à divers autres initiatives.

En 2008-2009, par rapport à l'année financière précédente, les charges ont augmenté de 436,9 millions de dollars, soit une hausse de 6,4 %. Cet accroissement des charges par rapport à 2007-2008 traduit les investissements supplémentaires en santé, dans l'éducation, les enfants, la jeunesse, les personnes âgées accompagné des charges plus élevées que prévues au titre des régimes de pension, compte tenu du rendement plus faible des actifs de fonds de pension.

Excédent / (Déficit)

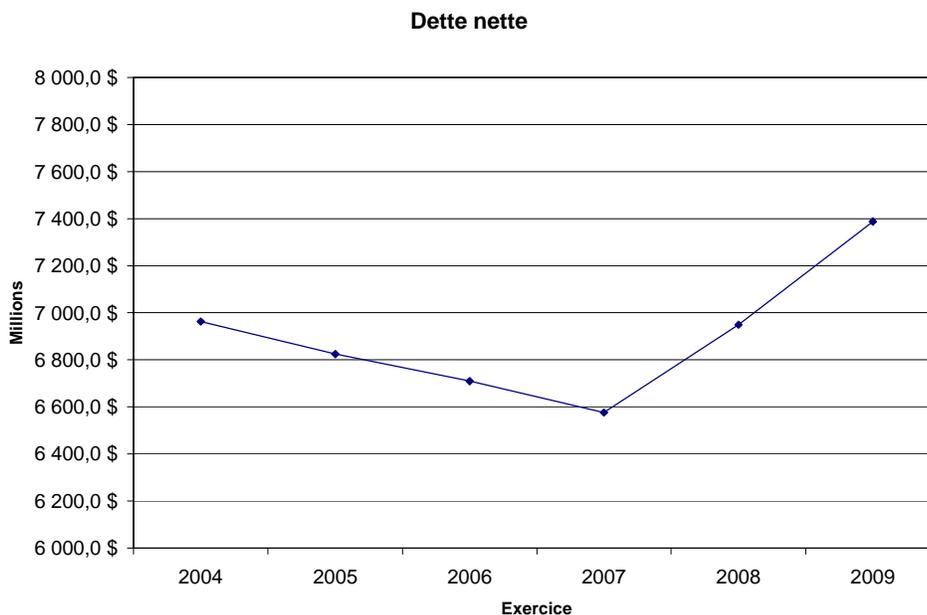
Les excédents (déficits) de la province pour les six derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Excédent (déficit)	(181,9) \$	235,9 \$	235,1 \$	236,4 \$	96,7 \$	(192,3) \$

Le déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'établit à 192,3 millions de dollars. Jusqu'à cette année, la province a dégagé des excédents annuels depuis 2004-2005. Le déficit de 2009 s'explique en grande partie par le ralentissement économique de 2008. Celui-ci a mené à une chute considérable du rendement de l'actif de caisse de retraite et, par conséquent, à des dépenses plus élevées que prévues au chapitre des régimes de pension, ainsi qu'à une augmentation des provisions pour pertes au portefeuille de prêts d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Dettes nettes

La dette nette s'est accrue de 438,6 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2009. Pour l'essentiel, cet accroissement s'explique par trois facteurs : le déficit de 192,3 millions de dollars; des charges nettes de 126,0 millions de dollars pour des biens et des immobilisations corporelles comme les routes, les écoles, les hôpitaux et divers autres immeubles; ainsi que des charges de 128,1 millions de dollars pour un redressement accordé au Groupe d'Énergie NB compte tenu du recul enregistré par les valeurs sur le marché de divers instruments financiers. Le diagramme qui suit rend compte de la dette nette telle qu'elle est apparue à la fin de chacune des six dernières années.



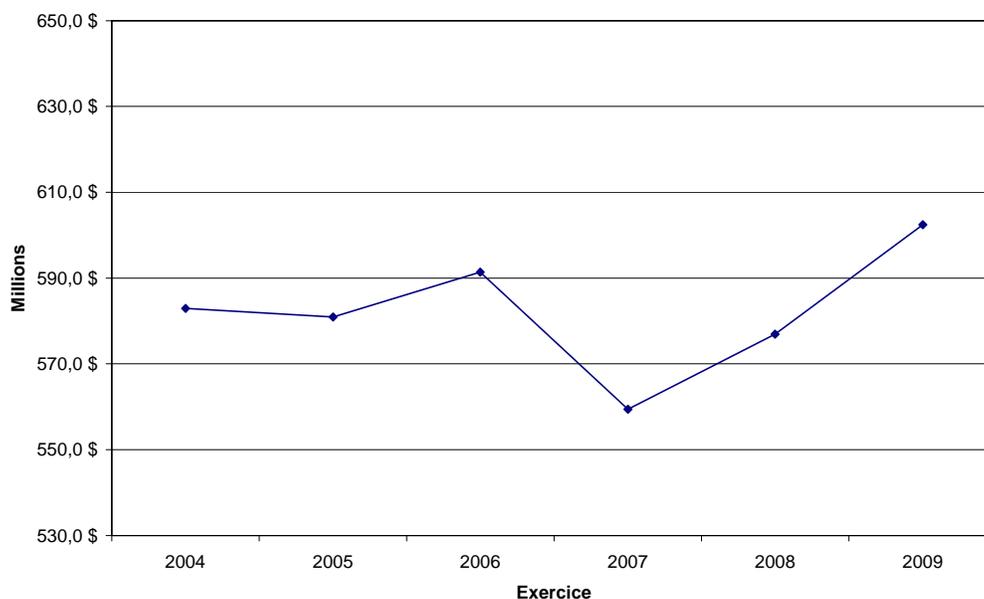
(millions)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dettes nettes	6 963,0 \$	6 824,3 \$	6 709,8 \$	6 575,9 \$	6 949,2 \$	7 387,8 \$

La dette nette a augmenté de 424,8 millions de dollars au cours de la période.

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 602,5 millions de dollars. Même s'il s'agit là d'une augmentation de 25,6 millions de dollars par rapport à l'année 2007-2008, les charges annuelles ne dépassent que de 19,6 millions de dollars ce que la province a dépensé en 2004. De bons taux d'intérêt et une devise canadienne forte au cours des dernières années expliquent pour une large part cette hausse relativement modeste.

Coût du service de la dette publique



(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Coût du service de la dette publique	582,9 \$	580,9 \$	591,4 \$	559,4 \$	576,9 \$	602,5 \$

Résultats conformément à *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

L'objectif énoncé de la loi est l'obtention de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées. La période financière actuelle a commencé le 1^{er} avril 2007 et se terminera le 31 mars 2011. Durant l'exercice, le gouvernement a dégagé un déficit de 192,3 millions de dollars aux fins de l'équilibre du budget. Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période de quatre années ne seront pas atteints.

Excédent / (déficit) conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

(millions)

	2008	2009	Cumulatif
Excédent / (déficit) – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	86,7 \$	(192,3) \$	(105,6) \$

ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Elles concernent d'abord les recettes, puis les charges. Dans cette analyse, des comparaisons sont établies entre les résultats réels pour l'exercice 2008-2009 et ce qui était prévu au budget 2008-2009 ou les résultats réels de l'exercice 2007-2008.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2009 et les montants réels de 2009

Prévisions budgétaires et montants réels de 2009 (millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 228,5	3 252,8	24,3	0,8
Revenus de placement	375,1	357,3	(17,8)	(4,7)
Autres recettes provinciales	323,9	346,7	22,8	7,0
Provenance fédérale				
Subventions conditionnelles	415,7	376,4	(39,3)	(9,5)

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent les prévisions budgétaires de 24,3 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe de vente harmonisée est supérieure de 110,8 millions de dollars en raison de paiements très insuffisants relatifs aux années d'imposition de 2003 à 2007. Les estimations fédérales révisées des recettes nationales et de la part du Nouveau-Brunswick, qui ont des répercussions sur les paiements de la TVH, ont entraîné l'augmentation des recettes.
- L'impôt sur le revenu des particuliers est supérieur de 57,0 millions de dollars en raison d'un paiement insuffisant relatif à l'année d'imposition 2007 et de la croissance plus forte que prévu des revenus.
- La taxe sur le tabac a augmenté de 23,7 millions de dollars principalement en raison d'un règlement unique avec les fabricants et de la diminution de la contrebande.
- L'impôt sur le revenu des corporations est inférieur de 71,6 millions de dollars principalement en raison d'un important paiement en trop relatif à l'année d'imposition 2007 conjugué aux estimations fédérales moins élevées au titre du revenu imposable des corporations de la province.
- La taxe sur les minéraux métalliques est inférieure de 95,3 millions de dollars en raison d'une diminution importante du prix du zinc sur les marchés internationaux et des bénéfices de l'industrie.

Revenus de placement

Le revenu de placements est inférieur de 17,8 millions de dollars au montant prévu au budget. Cela est principalement attribuable au bénéfice net inférieur enregistré par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau Brunswick. L'écart sur budget du profit net de la Corporation, écart de 19,6 millions de dollars, est surtout attribuable, lui, à des redressements comptables.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales ont dépassé de 22,8 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement pour les raisons suivantes :

- Recettes plus élevées que prévu de 10,1 millions de dollars provenant de divers programmes d'éducation et de formation.
- Le Plan de protection de la responsabilité-services de santé est supérieur de 4,3 millions de dollars en raison d'une augmentation du nombre de demandes de règlement en matière de responsabilité.

- Les recettes découlant des amendes et pénalités sont supérieures de 3,9 millions de dollars relativement aux amendes d'impôt et aux amendes imposées par la cour.
- Divers autres comptes de moins de 3 millions de dollars chacun.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont diminué de 39,3 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées, surtout en raison de la Fiducie pour les garanties sur les délais d'attente pour les patients, de l'Accord-cadre de service de l'Inforoute Santé Canada, de l'entente sur le marché du travail et de l'écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques, mais sans s'y limiter. Les diminutions sont annulées par un financement supplémentaire au titre des recouvrements fédéraux pour l'aide en cas de catastrophe et la Fiducie pour le développement des collectivités.

Comparaison des montants réels de 2008 et de 2009

Comparaison des montants réels de 2008 et de 2009				
(millions \$)				
Élément	Montants réels 2008	Montants réels 2009	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 199,6	3 252,8	53,2	1,7
Redevances	63,8	79,5	15,7	24,6
Revenus de placement	417,3	357,3	(60,0)	(14,4)
Autres recettes provinciales	361,4	346,7	(14,7)	(4,1)
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 476,5	1 583,8	107,3	7,3
Subventions inconditionnelles	739,3	766,3	27,0	3,7
Subventions conditionnelles	361,8	376,4	14,6	4,0

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent de 53,2 millions de dollars ceux de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe de vente harmonisée est supérieure de 219,8 millions de dollars en raison de l'augmentation des paiements durant l'exercice découlant de la croissance de l'économie et d'un redressement extrêmement important constaté en 2008-2009 relativement aux années d'imposition de 2003 à 2007. Les estimations révisées des recettes nationales et de la part du Nouveau-Brunswick, qui ont des répercussions sur les paiements de la TVH, ont entraîné l'augmentation des recettes.
- L'impôt sur le revenu des particuliers est supérieur de 66,6 millions de dollars, le résultat de paiements plus élevés durant l'exercice en raison de l'accroissement de l'assiette fiscale.
- L'impôt foncier provincial est supérieur de 33,0 millions de dollars en raison des évaluations foncières accrues, des intérêts gagnés sur les comptes débiteurs échus et de la cessation du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière.
- La taxe sur le tabac a augmenté de 23,8 millions de dollars principalement en raison d'un règlement unique avec les fabricants et de la diminution de la contrebande.
- La taxe sur le capital des grandes sociétés a diminué de 17,7 millions de dollars, le reflet de l'élimination progressive prévue de cette source de recettes.
- La taxe sur les minéraux métalliques a diminué de 115,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison d'une baisse drastique du prix moyen du zinc au cours de l'année précédente.
- L'impôt sur le revenu des corporations est inférieur de 155,2 millions de dollars en raison d'un redressement négatif important en 2008-2009 relatif à l'année d'imposition 2007 et d'estimations fédérales moins élevées au titre du revenu imposable des corporations du Nouveau-Brunswick.

Revenus de placement

Le revenu de placement a baissé de 60,0 millions de dollars par rapport à l'exercice 2007-2008. Cela s'explique surtout par le bénéfice net inférieur provenant de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Le résultat net de celle-ci est inférieur de 70,1 millions de dollars à celui de l'exercice précédent en raison, dans une large mesure, du fait que le revenu net d'Énergie NB pour 2007-2008 reflétait des augmentations de revenu ponctuelles.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales sont en baisse de 14,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Un recouvrement de 19,2 millions de dollars ayant trait au programme de stabilisation du gouvernement pour les caisses populaires a été enregistré en 2007-2008.
- Les amendes au titre de la *Loi sur les véhicules à moteur* ont diminué de 7,9 millions de dollars en raison de la constatation en 2007-2008 d'amendes irrécouvrables d'exercices antérieurs.
- Les diminutions susmentionnées sont annulées par divers comptes de moins de 5 millions de dollars chacun.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont augmenté de 107,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison des nouvelles données économiques utilisées dans la formule fédérale annoncée dans le budget fédéral de 2007-2008.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles sont en hausse de 27,0 millions de dollars, surtout en raison des augmentations établies par voie législative du financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 14,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les principaux changements du côté des recettes ont été l'augmentation du financement fédéral au titre du Fonds Canada-Nouveau-Brunswick de transfert de taxe sur l'essence, des recouvrements fédéraux pour l'aide en cas de catastrophe et de la Fiducie pour le développement des collectivités. Ces augmentations importantes des recettes ont été annulées par diverses réductions des recettes en 2008-2009, principalement l'expiration du Fonds en fiducie pour l'enseignement postsecondaire.

CHARGES**Comparaison du budget 2009 et des charges réelles**

Budget 2009 et charges réelles				
(en millions de dollars)				
Poste	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 358,6	1 452,7	94,1	6,9
Santé	2 424,0	2 445,7	21,7	0,9
Développement social	935,8	941,8	6,0	0,6
Services de protection	189,2	223,8	34,6	18,3
Développement économique	268,9	293,7	24,8	9,2
Travail et emploi	128,1	123,5	(4,6)	(3,6)
Ressources	175,4	173,2	(2,2)	(1,3)
Transports	394,9	399,8	4,9	1,2

Comparaison du budget 2009 et des charges réelles (suite)

Budget 2009 et charges réelles (suite) (en millions de dollars)				
Poste	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Gouvernement central	613,4	648,4	35,0	5,7
Service de la dette publique	597,0	602,5	5,5	0,9

Éducation et formation

Les charges en éducation et formation ont dépassé de 94,1 millions de dollars les sommes inscrites au budget, ce qui s'explique surtout par les raisons suivantes :

- autres investissements dans l'éducation, de la maternelle à la douzième année;
- des charges pour pertes plus élevées attribuables aux comptes débiteurs des Premières Nations; et
- des charges accrues au chapitre des régimes de pension en raison d'un rendement des placements plus faible que prévu.

L'accroissement des charges a été en partie atténué par les charges plus faibles que prévues au poste des prêts pour étudiants, compte tenu des bas taux d'intérêt.

Santé

Pour l'exercice, les charges en santé ont été de 21,7 millions de dollars plus élevées que ce qui était prévu au budget, ce qui s'explique surtout par le volume des soins et la poussée inflationniste dans les régions régionales de la santé, notamment en ce qui a trait aux postes de charges des salaires, des fournitures médicales et des médicaments sur ordonnance.

Développement social

Les charges de développement social ont dépassé de 6,0 millions de dollars les charges prévues au budget, principalement en raison de l'accroissement des coûts du programme des soins de longue durée.

Services de protection

Les charges des services de protection ont dépassé de 34,6 millions de dollars les charges prévues au budget, cette hausse étant principalement attribuable aux coûts plus élevés du Programme d'aide financière de la Sécurité publique, eu égard aux dommages causés par l'inondation.

Développement économique

Les charges liées au développement économique ont été de 24,8 millions de dollars plus élevées que ce qui était prévu dans les charges pour pertes du budget d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Cet accroissement des charges a été en partie atténué par des charges plus faibles que ce qui était prévu au budget, pour ce qui est du Programme d'aide stratégique d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi ont été de 4,6 millions de dollars plus faibles que ce qui était prévu au budget, en raison d'une réaffectation pour les futures années d'une partie des fonds réservés pour l'année 2008-2009 dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail.

Ressources

Les charges dans le secteur des ressources ont été de 2,2 millions de dollars moindres que ce que prévoyait le budget, ce qui s'explique en partie par une demande plus faible que prévue dans les programmes pour l'agriculture financés par le gouvernement fédéral.

Transports

Les charges dans les transports ont dépassé de 4,9 millions ce que prévoyait le budget, ce qui s'explique surtout par une augmentation des coûts d'entretien pendant l'hiver, compte tenu de la longueur et de la rigueur exceptionnelle du dernier hiver et des coûts accrus du carburant.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont dépassé de 35,0 millions de dollars le budget prévu, ce qui s'explique principalement par les raisons suivantes :

- les charges au titre des régimes de pension ont été de 70,0 millions de dollars plus élevées que ce que prévoyait le budget, compte tenu d'un rendement des placements moindre que prévu; et
- les charges du gouvernement général ont été de 24,1 millions de dollars moindres que ce que prévoyait le budget, relativement à la provision des charges en financement supplémentaire.

Cet accroissement des charges a été en partie atténué par des charges pour pertes plus faibles que prévues.

Service de la dette publique

Les charges au titre du service de la dette publique ont été de 5,5 millions de dollars plus élevées que ce que prévoyait le budget, compte tenu de la valeur du dollar canadien; cet accroissement des charges a été en partie atténué par l'émission d'obligations plus tard au cours de l'exercice.

Comparaison des charges réelles en 2008 et en 2009

Charges réelles en 2008 et en 2009 (en millions de dollars)				
Poste	Montants réels 2008	Montants réels 2009	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 430,9	1 452,7	21,8	1,5
Santé	2 272,3	2 445,7	173,4	7,6
Développement social	903,1	941,8	38,7	4,3
Services de protection	187,5	223,8	36,3	19,4
Développement économique	230,4	293,7	63,3	27,5
Travail et emploi	119,1	123,5	4,4	3,7
Ressources	178,4	173,2	(5,2)	(2,9)
Transports	380,3	399,8	19,5	5,1
Gouvernement central	589,3	648,4	59,1	10,0
Service de la dette publique	576,9	602,5	25,6	4,4

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation ont été de 21,8 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par les raisons suivantes :

- des charges accrues au titre des régimes de pension de 88,3 millions, en raison d'un rendement des placements plus faible que prévu; et
- des charges supplémentaires de 70,0 millions de dollars dans l'éducation de la maternelle à la douzième année, en raison de sommes plus importantes investies dans les objectifs prioritaires du programme *Les enfants au premier plan*, pour la réduction de la taille des classes et les augmentations salariales.

Cet accroissement des charges a été en partie atténué par une réduction des subventions aux universités, compte tenu qu'une autre subvention avait été versée aux universités à la fin de l'exercice 2007-2008.

Santé

Les charges en santé ont été de 173,4 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par les raisons suivantes :

- des charges accrues au titre des services hospitaliers, principalement attribuables à la progression de l'inflation dans les régies régionales de la santé, notamment en ce qui concerne les charges en salaires, en fournitures médicales et en médicaments;
- des charges accrues dans l'assurance-maladie découlant du volume accru des soins et du recrutement de nouveaux médecins;
- des charges accrues pour les services ambulanciers, principalement attribuables à la mise en place d'une stratégie améliorée en matière de services ambulanciers; et
- des charges accrues au titre du Programme de médicaments sur ordonnance, principalement attribuables à la hausse du nombre d'ordonnances faites aux bénéficiaires du programme.

Développement social

Les charges de développement social ont été de 38,7 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique principalement par les raisons suivantes :

- des charges accrues au titre du programme de soins de longue durée, surtout attribuables aux heures de soins plus nombreuses et des coûts de fonctionnement plus élevés des foyers de soins; et
- des charges accrues au titre du programme de logement découlant de l'augmentation des programmes de logement financés par le gouvernement fédéral.

Cet accroissement des charges a été en partie atténué par une contribution de 10,6 millions de dollars versée dans un fonds en fiducie pour les régimes de pension du personnel des foyers de soins pendant l'exercice 2007-2008.

Services de protection

Les charges des services de protection ont été de 36,3 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par les coûts accrus du programme d'aide financière de la Sécurité publique en raison des dommages causés par l'inondation.

Développement économique

Les charges de développement économique ont été de 63,3 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par des charges pour pertes plus importantes que prévues d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Travail et emploi

Les charges de travail et de l'emploi ont été de 4,4 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par un financement supplémentaire du gouvernement fédéral au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail.

Ressources

Les charges dans le secteur des ressources ont été de 5,2 millions de dollars moindres qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par les charges plus faibles dans le cadre du Programme de traitements sylvicoles en 2008-2009, ces économies ayant été par ailleurs en partie atténuées par les charges accrues dans les programmes d'efficacité énergétique.

Transports

Les charges dans les transports ont été de 19,5 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par l'augmentation des coûts d'entretien des routes pendant l'hiver, eu égard à la longueur et à la rigueur du dernier hiver, à l'accroissement des coûts d'amortissement relatifs aux immobilisations dans les infrastructures, dont notamment la route transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault, et la hausse des paiements pour les travaux, l'entretien et la réfection de la route transcanadienne.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont été de 59,1 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par des charges accrues au titre des régimes de pension, compte tenu du rendement des placements plus faible que prévu en 2008-2009. Cet accroissement des charges a été en partie atténué par des charges pour pertes moins élevées que prévues.

Service de la dette publique

Les charges du service de la dette publique ont été de 25,6 millions de dollars plus élevées qu'en 2007-2008, ce qui s'explique surtout par des emprunts plus importants et la faiblesse du dollar canadien. Cet accroissement des charges a été en partie atténué par la faiblesse des taux d'intérêt à court terme.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans l'état des finances de la province en suivant les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'aide de l'information fournie dans les états financiers de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des six derniers exercices (de 2003-2004 à 2008-2009) sont évaluées selon les critères de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité établis par l'ICCA et utilisés par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

De plus, la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* contient des mesures visant à améliorer la transparence financière et l'obligation de rendre compte. L'objectif déclaré de cette loi est l'atteinte de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées et une réduction du rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives. Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période de quatre années ne seront pas atteints.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- Les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- Les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- Les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- Les catastrophes naturelles telles que les inondations et les incendies de forêt;
- Les développements pris en compte dans les livres de la province parce qu'ils touchent des organismes tels qu'Énergie NB;
- Les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus.

Viabilité

L'ICCA définit la viabilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau de la dette sur l'économie. Pour les besoins de la présente analyse, la viabilité est mesurée selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

La dette nette par rapport au PIB :

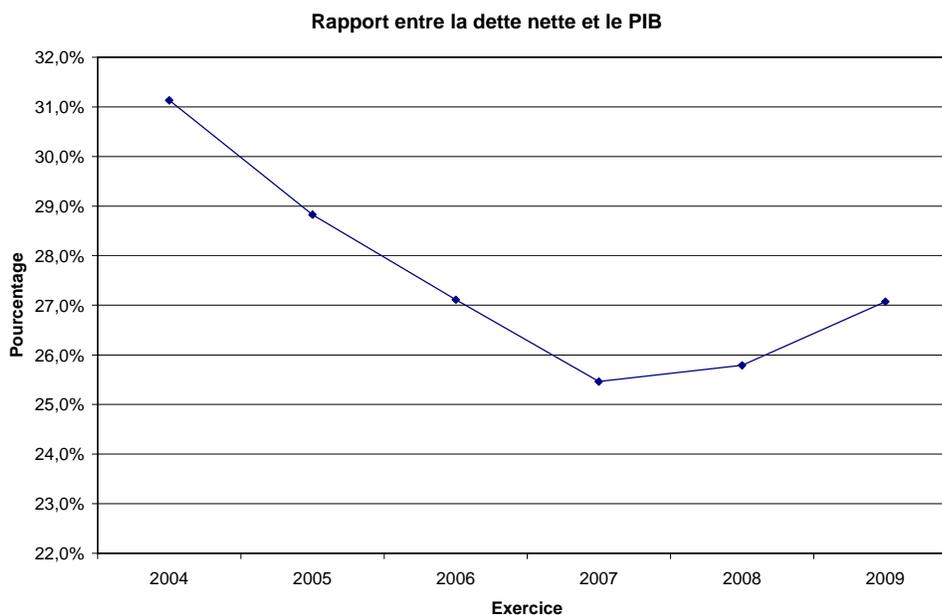
La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la viabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette

augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la viabilité financière du gouvernement provincial.

En vertu des principes comptables généralement reconnus, un excédent peut être enregistré même si la dette nette augmente. C'était le cas en 2007-2008, lorsque le plein coût d'achever les tronçons restants de la Transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault a été comptabilisé dans les livres de la province, ce qui a mené à l'augmentation de la dette nette. Les deux concepts comptables sont corrects.

Au cours des six dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a diminué pour passer de 31,1 % à 27,1 %. Le graphique qui suit montre une amélioration (réduction) continue du rapport entre la dette nette et le PIB de 2004 à 2007 et de modestes augmentations du rapport en 2008 et en 2009. En 2008-2009, ce rapport a connu une légère hausse à la suite des répercussions de la récession économique mondiale, des charges de retraite accrues liées à la crise qui a frappé les marchés financiers mondiaux et de la demande accrue pour les services publics essentiels.

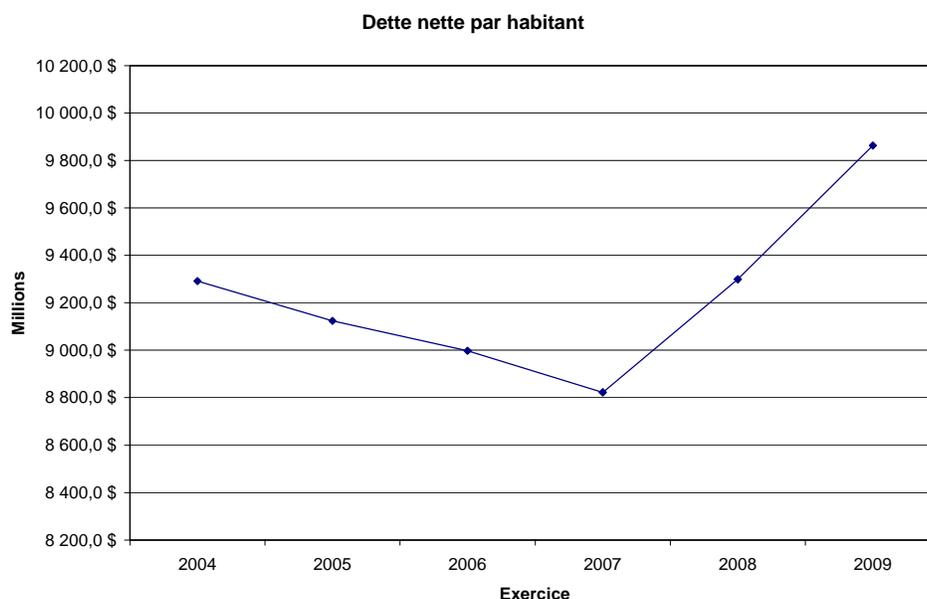
Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives doit s'améliorer. Cela signifie que le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2007. Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période de quatre années ne seront pas atteints.



Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	6 963,0	22 366	31,1%
2005	6 824,3	23 672	28,8%
2006	6 709,8	24 748	27,1%
2007	6 575,9	25 825	25,5%
2008	6 949,2	26 947	25,8%
2009	7 387,8	27 288	27,1%

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Le niveau de la dette nette par habitant est à la baisse depuis quelques années. Toutefois, en 2008-2009, la dette nette par habitant a augmenté au-delà des niveaux de 2003-2004 en raison de la récession économique mondiale, des charges de retraite accrues liées à la crise qui a frappé les marchés financiers mondiaux et de la demande accrue pour les services publics essentiels.



Dette nette par habitant			
Exercice terminé en	Dette nette	Population	Dette nette par habitant
	(millions \$)		(\$)
2004	6 963,0	749 369	9 291,8
2005	6 824,3	747 960	9 123,8
2006	6 709,8	745 674	8 998,3
2007	6 575,9	745 370	8 822,3
2008	6 949,2	747 302	9 299,0
2009	<i>7 387,8</i>	<i>749 000</i>	<i>9 863,6</i>

Flexibilité

L'ICCA définit la flexibilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet d'accroître ses ressources financières, soit en augmentant ses recettes ou soit en augmentant le fardeau de sa dette, de façon à faire face à ses engagements croissants. Pour les besoins de la présente analyse, la flexibilité est mesurée ainsi :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

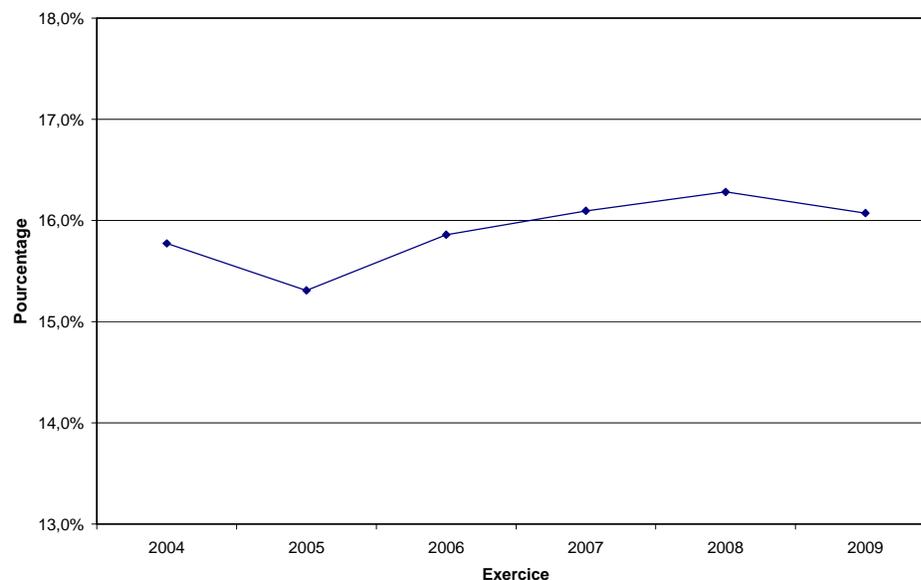
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries et les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes qui ont une incidence sur les livres de la province (p. ex. : Énergie NB);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB a connu une légère tendance à la hausse au cours des six derniers exercices mais, dans l'ensemble, il est demeuré relativement stable entre les exercices 2007 à 2009. Cette mesure indique que la flexibilité dont dispose le gouvernement a augmenté légèrement mais a peu changé au cours des six derniers exercices.

Recette de provenance interne par rapport au PIB



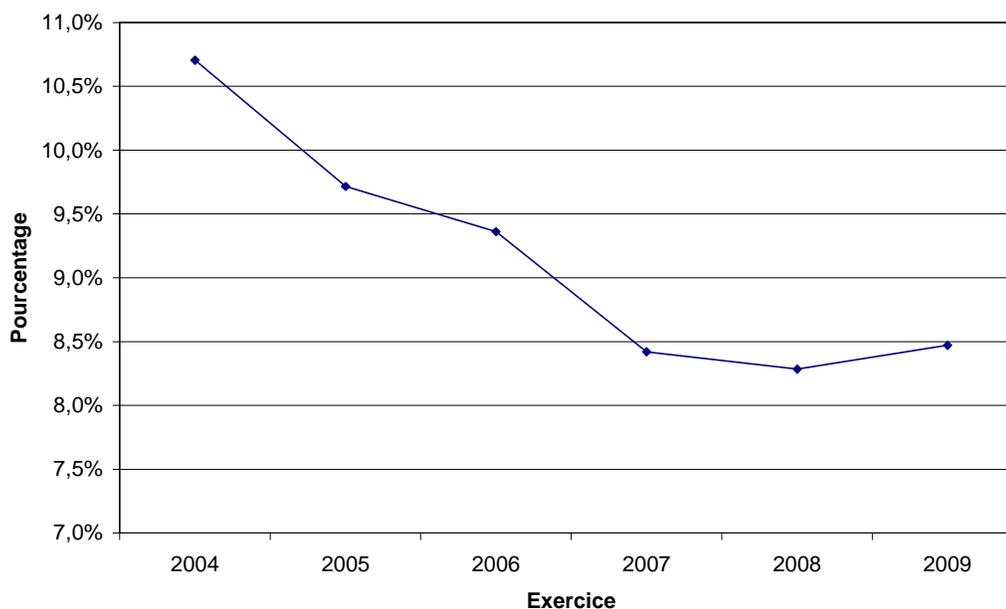
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	3 527,9	22 366	15,8%
2005	3 623,9	23 672	15,3%
2006	3 925,1	24 748	15,9%
2007	4 156,3	25 825	16,1%
2008	4 387,3	26 947	16,3%
2009	4 386,3	27 288	16,1%

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes a baissé de façon constante au cours de la période de 2004 à 2008, ce qui a réduit le fardeau financier global pesant sur l'économie provinciale. Une diminution de ce rapport montre que les coûts du service de la dette accaparent une part moins grande des recettes provinciales, situation qui met à la disposition de la province plus de ressources financières pour fournir les programmes et les services essentiels. En 2008-2009, toutefois, une légère augmentation du rapport a été constatée alors que la province a consacré environ 8,5 cents de chaque dollar de recettes au paiement des intérêts sur la dette provinciale, contre 10,7 cents en 2003-2004.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	582,9	5 445,8	10,7%
2005	580,9	5 978,7	9,7%
2006	591,4	6 318,0	9,4%
2007	559,4	6 643,7	8,4%
2008	576,9	6 964,9	8,3%
2009	<i>602,5</i>	<i>7 112,8</i>	<i>8,5%</i>

Vulnérabilité

L'ICCA définit la vulnérabilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement le rend dépendant de sources de financement, nationales ou internationales, sur lesquelles il n'exerce pas d'influence. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

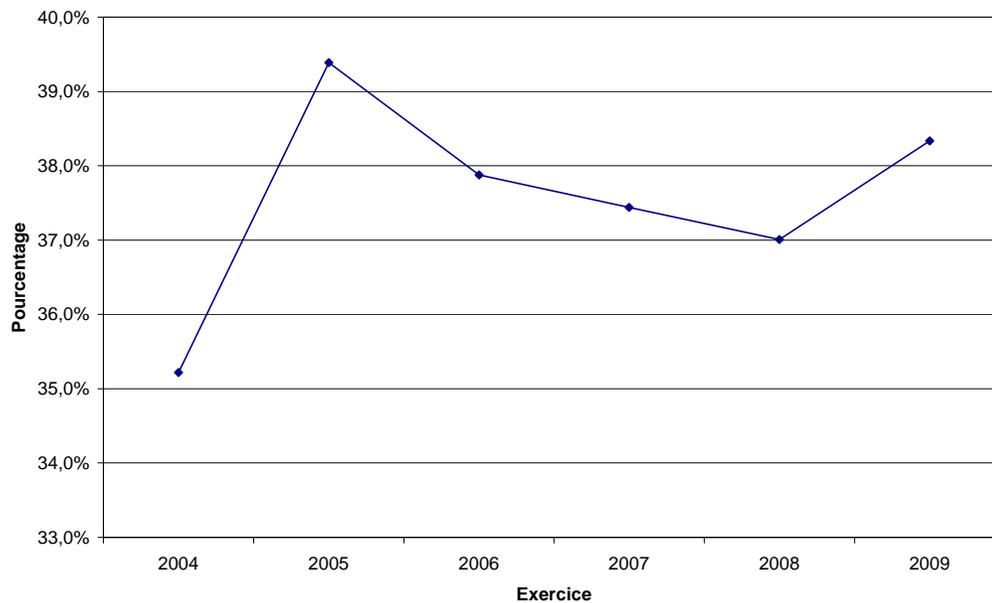
Les décisions fédérales en matière de politique financière aussi bien que le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux en vertu du programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux. Les deux facteurs peuvent contribuer à des variations du niveau des transferts d'un exercice à l'autre. Par le passé, des redressements relatifs aux estimations d'exercices antérieurs des transferts au titre de la péréquation et des programmes sociaux ont eu des répercussions marquées sur cette mesure d'un exercice à l'autre.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

La dépendance du gouvernement provincial par rapport aux transferts fédéraux diminue constamment depuis les niveaux atteints au début des années 1980, et les transferts fédéraux comme proportion des recettes totales ont diminué chaque année au cours des derniers exercices jusqu'en 2009, année où une modeste augmentation a eu lieu. Cela témoigne en partie d'un ralentissement de la croissance des recettes de provenance interne en raison de la récession économique mondiale. Bien que la tendance générale au cours des dernières années ait été une diminution de la vulnérabilité de la province aux variations dans les

transferts fédéraux, qui échappent à son influence directe, sa vulnérabilité a légèrement augmenté en 2009, mais s'est néanmoins maintenue deçà du niveau de 2005.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales

Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	1 917,9	5 445,8	35,2%
2005	2 354,8	5 978,7	39,4%
2006	2 392,9	6 318,0	37,9%
2007	2 487,4	6 643,7	37,4%
2008	2 577,6	6 964,9	37,0%
2009	2 726,5	7 112,8	38,3%



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2009 et les états des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de ses flux de trésorerie, de l'évolution de sa dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de méthode comptable pour plusieurs organismes de la Couronne, expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La note 4 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 4 donne, à tous les égards importants, une image fidèle des renseignements qu'il est requis par les articles 6 et 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'inclure dans les comptes publics.

Le vérificateur général,

Michael Ferguson, CA
le 21 août 2009

Bureau du vérificateur général
C.P. 758
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5B4

BILAN
au 31 mars 2009

Tableau	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF FINANCIER		
2 Comptes débiteurs et avances	378,7 \$	406,4 \$
3 Taxes et impôts à recevoir	1 066,4	899,1
4 Stocks pour la revente	8,6	7,9
5 Prêts	438,9	396,7
6 Placements	34,2	127,1
Actif financier total	<u>1 926,8</u>	<u>1 837,2</u>
PASSIF		
1 Emprunts à court terme moins encaisse	69,2	280,0
7 Comptes créditeurs et charges constatées	2 086,3	2 003,9
8 Provision pour pertes	101,8	103,1
Gains de change non matérialisés	38,2	87,8
9 Recettes reportées	397,6	380,6
10 Dépôts détenus en fiducie	78,1	70,5
11 Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	785,9	805,4
Excédent au titre des régimes de retraite (note 14)	(210,2)	(244,7)
	<u>3 346,9</u>	<u>3 486,6</u>
Dette consolidée (note 12)	14 304,7	13 064,3
Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(4 177,1)</u>	<u>(3 602,6)</u>
Dette consolidée pour fins provinciales	10 127,6	9 461,7
Moins : Placements du fonds d'amortissement	<u>4 159,9</u>	<u>4 161,9</u>
	5 967,7	5 299,8
Passif total	<u>9 314,6</u>	<u>8 786,4</u>
DETTE NETTE	<u>(7 387,8)</u>	<u>(6 949,2)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 9)	6 394,0	6 234,1
Contributions reportées pour dépenses en capital (note 10)	<u>(852,2)</u>	<u>(818,3)</u>
Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	5 541,8	5 415,8
12 Stocks de fournitures	51,7	45,3
13 Frais payés d'avance et reportés	85,4	99,6
Actif non financier total	<u>5 678,9</u>	<u>5 560,7</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ	<u>(1 708,9) \$</u>	<u>(1 388,5) \$</u>
Passif éventuel - voir note 15		
Engagements - voir note 16		

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Kim MacPherson

Kim MacPherson, c.a.
Contrôleure

ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Tableau		(millions)		
		2009 Budget	2009 Montants réels	2008 Montants réels
RECETTES				
Provenance provinciale				
14	Taxes et impôts	3 228,5 \$	3 252,8 \$	3 199,6 \$
15	Licences et permis	109,1	116,6	114,5
16	Redevances	71,0	79,5	63,8
17	Revenus de placements	375,1	357,3	417,3
18	Autres recettes provinciales	323,9	346,7	361,4
	Gains du fonds d'amortissement	224,8	233,4	230,7
		<u>4 332,4</u>	<u>4 386,3</u>	<u>4 387,3</u>
Provenance fédérale				
	Paiements de péréquation fiscale	1 583,8	1 583,8	1 476,5
19	Subventions inconditionnelles	772,4	766,3	739,3
20	Subventions conditionnelles	415,7	376,4	361,8
		<u>2 771,9</u>	<u>2 726,5</u>	<u>2 577,6</u>
		<u>7 104,3</u>	<u>7 112,8</u>	<u>6 964,9</u>
CHARGES				
21	Éducation et formation	1 358,6	1 452,7	1 430,9
22	Santé	2 424,0	2 445,7	2 272,3
23	Développement social	935,8	941,8	903,1
24	Services de protection	189,2	223,8	187,5
25	Développement économique	268,9	293,7	230,4
26	Développement de l'emploi et travail	128,1	123,5	119,1
27	Ressources	175,4	173,2	178,4
28	Transports	394,9	399,8	380,3
29	Gouvernement central	613,4	648,4	589,3
	Service de la dette publique (note 13)	597,0	602,5	576,9
		<u>7 085,3</u>	<u>7 305,1</u>	<u>6 868,2</u>
EXCÉDENT ANNUEL (DÉFICIT)		<u>19,0 \$</u>	<u>(192,3) \$</u>	<u>96,7 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit)	(192,3) \$	96,7 \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	8,1	8,1
Charges liées aux opérations de change	(6,6)	(16,8)
Augmentation de la provision pour créances douteuses	118,9	58,6
Amortissement des immobilisations corporelles	279,9	253,3
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	1,0	2,0
Amortissement des contributions reportées	(31,0)	(27,2)
Gains du fonds d'amortissement	(233,4)	(230,7)
Pertes sur règlements des opérations de change	3,5	4,5
Diminution de la dette des régimes de retraite (note 14)	34,5	(118,3)
Augmentation des recettes reportées	17,0	15,6
(Augmentation) diminution du fonds de roulement	<u>(105,7)</u>	<u>64,7</u>
Fonds provenant des activités de fonctionnement	<u>(106,1)</u>	<u>110,5</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements, prêts et avances	(20,6)	(198,8)
Rajustement hors caisse - Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	<u>(128,1)</u>	<u>8,0</u>
Fonds consacrés aux activités d'investissement	<u>(148,7)</u>	<u>(190,8)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(440,8)	(837,7)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>64,9</u>	<u>165,4</u>
Fonds consacrés aux opérations en capital	<u>(375,9)</u>	<u>(672,3)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	2 091,7	1 035,1
Achat de débentures de CFENB	(604,8)	(301,6)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	375,0	180,4
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(19,5)	(11,7)
Versements au fonds d'amortissement	(139,6)	(143,5)
Dette consolidée échue	<u>(861,3)</u>	<u>(537,3)</u>
Fonds provenant des activités de financement	<u>841,5</u>	<u>221,4</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS		
DURANT L'EXERCICE	210,8	(531,2)
SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(280,0)</u>	<u>251,2</u>
SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(69,2) \$</u>	<u>(280,0) \$</u>
RÉPARTITION DES FONDS		
Encaisse moins emprunts à court terme		
(Emprunts à court terme moins encaisse)	<u>(69,2) \$</u>	<u>(280,0) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

	2009	(millions) 2009	2008
	Budget	Montants réels	Montants réels
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE			
Publiée auparavant	(6 942,9) \$	(6 942,9) \$	(6 621,3) \$
Rajustements des exercices antérieurs			
Consolidation de la Fundy Linen Service Inc.	---	(0,4)	(0,6)
Consolidation de l'Ambulance Nouveau-Brunswick	---	(5,9)	---
Consolidation de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	---	0,1	---
Consolidation de la Société de Kings Landing	---	(0,1)	(0,1)
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE	(6 942,9)	(6 949,2)	(6 622,0)
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Excédent annuel (déficit)	19,0	(192,3)	96,7
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	---	(128,1)	54,1
Acquisition d'immobilisations corporelles	(404,8)	(440,8)	(837,7)
Amortissement des immobilisations corporelles	269,5	279,9	253,3
Amortissement des contributions reportées	(28,7)	(31,0)	(27,2)
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	---	1,0	2,0
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	26,7	64,9	165,4
Changement net dans les stocks de fournitures	---	(6,4)	(3,1)
Changement net dans les charges payées d'avance	---	14,2	(30,7)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(118,3)	(438,6)	(327,2)
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(7 061,2) \$	(7 387,8) \$	(6 949,2) \$

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

	2009	(millions) 2009	2008
	Budget	Montants réels	Montants réels
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE			
Publié auparavant	(1 404,6) \$	(1 404,6) \$	(1 545,4) \$
Rajustements des exercices antérieurs			
Consolidation de la Fundy Linen Service Inc.	---	3,8	3,8
Consolidation de l'Ambulance Nouveau-Brunswick	---	10,0	---
Consolidation de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	---	0,4	0,2
Consolidation de la Société de Kings Landing	---	1,9	2,1
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE	(1 404,6)	(1 388,5)	(1 539,3)
Excédent annuel (déficit)	19,0	(192,3)	96,7
Autre éléments du résultat étendu	---	(128,1)	54,1
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	(1 385,6) \$	(1 708,9) \$	(1 388,5) \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Conventions comptables

Ces états financiers sont produits selon les conventions comptables du gouvernement qui sont énoncées ci-dessous; elles se fondent sur les principes comptables généralement reconnus au Canada dans le secteur public. La présentation de cette information et des résultats à la lumière de ces conventions comptables n'entraîne pas d'écart significatif par rapport à ceux que produiraient les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptabilité d'exercice

Les charges sont inscrites pour tous les biens et les services reçus ou consommés pendant l'exercice.

Les recettes et les recouvrements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des recettes provenant du Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977)* et de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui sont comptabilisées selon l'information fournie par le gouvernement fédéral et redressées au cours des années subséquentes.

Les recettes en intérêts relativement aux prêts en cours de la province sont enregistrées au moment où les intérêts sont gagnés. Les catégories principales de prêts en cours sont les suivantes : aide financière aux étudiants, développement économique, développement de l'agriculture et des pêches.

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir mais non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises du gouvernement sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent au titre des charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants sont inscrits dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 13 afférente aux états financiers présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement aucun produit ni service en retour.

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers de la province à titre de charges ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent dans la mesure où le transfert est autorisé et que les conditions d'admissibilité ont été respectées. Tous les transferts dus le 31 mars 2009 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

Fonds en fiducie du gouvernement fédéral disponibles mais non reconnus

De temps à autre, le gouvernement fédéral a créé des fonds en fiducie pour une période précise dans chaque province, dans le but de disposer de sommes d'argent destinées à chaque province pour des dépenses dans des priorités communes au plan national. Au départ, l'emploi de ces fonds devait s'échelonner sur plusieurs périodes dans chaque province, selon ce qui convenait le mieux par rapport aux plans stratégiques provinciaux. Au 31 mars, les fonds en fiducie que voici existaient au Nouveau-Brunswick, assortis des soldes disponibles et du calendrier de prélèvement approuvé par le Conseil de gestion. Certains fonds, dont la Fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients, serviront à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Dans ces cas, les prélèvements se feront selon le calendrier ci-dessous, mais les revenus seront reportés et amortis sur la durée de vie des immobilisations achetées.

Fonds en fiducie	Montant disponible au 31 mars 2009	(millions) Recettes annuelles présumées			
		2010	2011	2012	2013
Éco-Fiducie Canada	18,0 \$	18,0 \$	---	---	---
Fiducie pour l'immunisation contre le VPH	2,6	2,6	---	---	---
Fiducie pour le développement communautaire	20,0	10,0	10,0	---	---
Fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients	18,0	18,0	---	---	---
Fiducie d'investissement pour les transports en commun	11,3	11,3	---	---	---
Fonds de recrutement de policiers	<u>8,8</u>	<u>2,0</u>	<u>2,2</u>	<u>2,3</u>	<u>2,3</u>
	<u>78,7 \$</u>	<u>61,9 \$</u>	<u>12,2 \$</u>	<u>2,3 \$</u>	<u>2,3 \$</u>

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2009

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant. La note 6 afférente aux états financiers présente de l'information additionnelle concernant la valeur marchande des placements à court terme.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

Provisions

Des provisions ont été établies pour les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsqu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année. Quant aux provisions pour perte, il s'agit d'une estimation qui correspond à la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi sur le développement économique* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des antécédents et des tendances antérieures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2009

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût brut. Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme contributions reportées pour dépenses en capital et amorties au revenu selon le même taux que l'élément d'actif connexe.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées utiles estimatives et les seuils établissant les montants minimums pour l'inscription à l'actif.

Indemnisation d'accidents au travail

Le gouvernement provincial verse des indemnisations aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom du gouvernement provincial, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La dette d'indemnisation des travailleurs, qui s'établissait à 135,6 millions de dollars au 31 mars 2009 (126,8 millions de dollars au 31 mars 2008) est calculée par l'actuaire et fait partie du passif des avantages sociaux des employés. Chaque ministère verse annuellement des indemnisations, qui figurent en tant que dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnisations effectivement versées, se chiffre à 8,8 millions de dollars pour l'année financière de 2009 (contre 21,0 millions de dollars en 2008) et cette dépense figure sous la rubrique du Gouvernement général.

Fonds en fiducie administrés par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre le gouvernement provincial et sont décrits dans la Note 18.

Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

Les débentures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 12 afférente aux états financiers comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Conversion des devises étrangères et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2009

éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient le plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie une diversité de techniques et d'instruments financiers pour gérer le risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et l'achat de titres libellés en devises étrangères, qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2009, l'encours de la dette de la province libellée en dollars américains s'élevait à 764,5 millions de dollars et à 300,0 millions de francs suisses. De ce total, un montant de 564,5 millions de dollars américains et 300,0 millions de francs suisses ont été couverts, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine.

Le risque-devise de la province s'élevait à 2,5 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2009 aurait entraîné une variation de 3,2 millions de dollars du capital de la dette à long terme à des fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,2 million de dollars de la portion des intérêts du service de la dette publique.

Le risque-devise net s'élève à 0,6 % lorsque les avoirs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains sont appliqués en réduction du portefeuille total de titres d'emprunt à des fins provinciales.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*. La *Loi* prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement d'une dette consolidée soit à l'échéance, soit par rachat avant l'échéance. En général, des rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis moins les primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1^{er} octobre 2004 et de la CFENB, après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	Fonds		
	<u>Consolidé</u>	<u>CFENB</u>	<u>Total</u>
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 161,9 \$	309,4 \$	4 471,3 \$
Gains du fonds d'amortissement	233,4	77,3	310,7
Versements	139,5	36,2	175,7
Montant versé pour le remboursement de la dette	<u>(374,9)</u>	<u>(7,6)</u>	<u>(382,5)</u>
 Avoir du fonds à la fin de l'exercice	 <u>4 159,9 \$</u>	 <u>415,3 \$</u>	 <u>4 575,2 \$</u>

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

Incertitude de mesure

Il s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve, par exemple, dans l'établissement d'une provision pour créances douteuses, la détermination de la charge de retraite, détermination de la passif et la charge de travailleurs blessés et le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles.

b) Entité comptable provinciale

Les présents états financiers englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les organismes, les commissions et les sociétés énumérés ci-dessous.

c) Méthodes de consolidation

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, à l'exception des conventions relatives aux immobilisations corporelles, qui sont différentes de celles employées à l'échelle provinciale. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2009

une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick;	Fundy Linen Service Inc.;
Algonquin Golf Limited;	Recycle Nouveau-Brunswick;
Algonquin Properties Limited;	Régies régionales de la santé;
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc.;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick;	Services Nouveau-Brunswick;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick;	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick;
Éducation internationale Atlantique Inc.;	Société d'habitation du Nouveau- Brunswick;
FacilicorpNB Ltée;	Société de développement régional;
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts;	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport;	Société de Kings Landing;
Fonds en fiducie pour l'environnement;	Société de voirie du Nouveau-Brunswick;
Forest Protection Limited;	

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises du gouvernement, qui sont définies à la note 8 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise du gouvernement sont présentés comme un placement dans le bilan de la province; son bénéfice net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises du gouvernement pour les rendre conformes à celles des autres organisations du gouvernement. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick;	Groupe d'Énergie NB;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;	Société des alcools du Nouveau-Brunswick
Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick;	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick;
Conseil consultatif sur la condition de la femme;	Commission des assurances du Nouveau- Brunswick;
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick;	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;	Gestion provinciale Ltée;
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick;	Musée du Nouveau-Brunswick;
	Strait Crossing Finance Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

NOTE 3 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

La situation des entités ci-dessous a été comptabilisée, en 2009, selon la méthode de consolidation au lieu de celle des opérations comparables, ce qui a engendré, dans les résultats, les changements décrits ci-dessous :

a) Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

Une diminution du déficit accumulé de 10 millions de dollars au 1^{er} avril 2008 et une augmentation de la dette nette de 5,9 millions de dollars au 1^{er} avril 2008 (aucune conséquence sur l'un ou l'autre des soldes au 1^{er} avril 2007). Il y a eu une réduction des dépenses de 10,0 millions de dollars en 2008, ce qui a entraîné une hausse de l'excédent de 10 millions de dollars pour l'année.

b) Fundy Linen Service Inc.

Une diminution du déficit accumulé de 3,8 millions de dollars au 1^{er} avril 2007 et au 1^{er} avril 2008, et une augmentation de la dette nette de 0,4 million de dollars au 1^{er} avril 2008 (0,6 million de dollars au 1^{er} avril 2007).

c) Société de Kings Landing

Une diminution du déficit accumulé de 1,9 millions de dollars au 1^{er} avril 2008 (2,1 millions de dollars au 1^{er} avril 2007) et une hausse de la dette nette de 0,1 million de dollars au 1^{er} avril 2007 et au 1^{er} avril 2008. Les revenus et les dépenses ont augmenté respectivement de 1,3 million et de 1,4 million de dollars en 2008, ce qui a eu pour résultat une réduction nette de l'excédent de 0,1 million de dollars.

d) Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Une diminution du déficit accumulé de 0,4 million de dollars au 1^{er} avril 2008 (0,2 million de dollars au 1^{er} avril 2007) et une diminution de la dette nette de 0,1 million de dollars au 1^{er} avril 2008 (aucune incidence au 1^{er} avril 2007). Les revenus et les dépenses ont augmenté respectivement de 0,9 million et de 0,8 million de dollars en 2008, ce qui a entraîné une augmentation nette de l'excédent de 0,1 million de dollars.

NOTE 4 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ

En vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, les dépenses totales ne peuvent pas dépasser les recettes totales pour la période débutant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2011.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

La *Loi* stipule qu'il ne faut pas tenir compte de tout changement apporté dans les 15 derniers mois de la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2011 ou après cette période relativement aux prévisions officielles du gouvernement du Canada pour les paiements aux provinces en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (loi fédérale), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale.

Selon la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'excédent (déficit) pour chacune des deux années de la période se terminant le 31 mars 2009 s'établit comme suit :

	(millions)	
	2008	2009
	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>
	<u>réels</u>	<u>réels</u>
Recettes	6 962,3 \$	7 112,8 \$
Ajustements selon le paragraphe 4(1) de la <i>Loi</i>	---	---
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité</i>	6 962,3	7 112,8
<i>financière et le budget équilibré</i>		
Charges	6 875,6	7 305,1
Excédent (déficit) pour l'année	86,7	(192,3)
Excédent (déficit) cumulatif au début de l'année	---	86,7
Excédent (déficit) cumulatif à la fin de l'année	86,7 \$	(105,6) \$

En vertu de cette loi, le gouvernement provincial doit également, chaque année, rendre compte du rapport dette nette-produit intérieur brut (PIB). Le tableau ci-dessous présente ce ratio pour les années se terminant les 31 mars 2007, 2008 et 2009.

	(millions)		
	2009	2008	2007
Dette nette	7 387,8 \$	6 949,2 \$	6 575,9 \$
PIB (31 décembre)	27 288,0 \$	26 947,0 \$	25 825,0 \$
Rapport dette nette - PIB	27,1%	25,8%	25,5%

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 5 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2009, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 110,3 millions de dollars (105,1 millions de dollars en 2008). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

Compte de financement de la SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement du programme qui relève de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté dans le cas des futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les charges pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	2008	(millions)			
		2009		2009	
	<u>Excédent accumulé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Charges</u>	<u>Excédent accumulé</u>	
Compte d'aide à la recherche médicale	3,1	\$ 0,1	\$ 0,1	\$ 3,1	\$
Compte d'aide aux services de police municipaux	2,5	1,9	0,9	3,5	
Compte de financement de la SCHL	56,1	12,9	14,3	54,7	
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4	
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	0,1	
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	5,5	5,5	---	
Compte des bibliothèques	0,2	0,7	0,4	0,5	
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	---	0,3	0,3	---	
Compte pour les services aux victimes	2,2	2,1	1,9	2,4	
Comptes autonomes des districts scolaires	11,5	16,5	13,8	14,2	
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---	
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,4	0,4	---	
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	0,9	0,1	0,1	0,9	
Fonds destiné à l'empoisonnement	0,7	0,3	0,2	0,8	
Fonds du service d'urgence NB 911	2,4	4,0	2,7	3,7	
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---	
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---	
Fonds en fiducie pour l'environnement	9,1	8,5	8,5	9,1	
Fonds en fiducie pour la faune	1,1	1,1	1,2	1,0	
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,6	1,4	1,2	1,8	
Fonds pour la gestion des biens fonciers	10,1	3,8	3,6	10,3	
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	0,1	0,4	0,4	0,1	
Lieux patrimoniaux	0,1	0,3	0,3	0,1	
Prés du Grand Lac	0,1	---	---	0,1	
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,2	2,8	2,3	2,7	
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,3	0,3	---	
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2	
Projets internationaux	0,1	1,6	1,5	0,2	
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,3	---	---	0,3	
Sport scolaire pour les communautés actives	---	0,2	0,1	0,1	
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---	
	<u>105,1</u>	<u>\$ 66,7</u>	<u>\$ 61,5</u>	<u>110,3</u>	<u>\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 6 PLACEMENTS À COURT TERME

Au 31 mars 2009, la juste valeur des placements à court terme différait très peu de leur valeur comptable. Les placements à court terme sont principalement composés d'acceptations bancaires et dépôts à terme.

NOTE 7 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 470,6 millions de dollars (1 546,7 millions de dollars en 2008). Ce montant comprend le capital de 785,9 millions de dollars (805,4 millions de dollars en 2008) et les intérêts de 684,7 millions de dollars (741,3 millions de dollars en 2008).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2009-2010	79,7 \$
2010-2011	79,3
2011-2012	78,8
2012-2013	77,9
2013-2014	77,6

NOTE 8 ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Une entreprise du gouvernement est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises du gouvernement qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 afférente aux états financiers, ainsi que les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Société des loteries et de jeux du Nouveau-Brunswick (Loteries)	31-03-09
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-09
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-08
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	31-03-09
Groupe d'Énergie NB	31-03-09
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	31-03-09

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises du gouvernement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)					
	<u>Loteries</u>	<u>Alcools</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>						
Espèces et quasi-espèces	---	\$ 0,5	\$ 1,0	\$ 11,2	\$ 1,9	\$ 14,6
Débiteurs	1,4	6,2	4,2	500,5	---	512,3
Charges payées d'avance	---	0,6	---	---	0,1	0,7
Stocks	---	21,8	---	---	---	21,8
Placements	---	---	0,8	262,0	1,8	264,6
Charges reportées	---	0,4	---	---	---	0,4
Immobilisations	---	10,7	---	---	0,4	11,1
Effets à recevoir à long terme	---	---	609,1	3 493,2	---	4 102,3
Actif total	<u>1,4</u>	<u>\$ 40,2</u>	<u>\$ 615,1</u>	<u>\$ 4 266,9</u>	<u>\$ 4,2</u>	<u>\$ 4 927,8</u>
<u>Passif</u>						
Créditeurs	1,4	\$ 16,4	\$ 4,2	\$ 462,8	\$ 2,2	\$ 487,0
Autre passif à long terme	---	---	---	89,7	---	89,7
Dette à long terme	---	---	610,0	4 149,0	---	4 759,0
Fonds d'amortissement	---	---	---	(415,4)	---	(415,4)
Passif total	<u>1,4</u>	<u>16,4</u>	<u>614,2</u>	<u>4 286,1</u>	<u>2,2</u>	<u>4 920,3</u>
<u>Capitaux propres</u>						
Bénéfices non répartis	---	23,8	0,9	83,6	2,0	110,3
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	---	(102,8)	---	(102,8)
Capitaux propres	<u>---</u>	<u>23,8</u>	<u>0,9</u>	<u>(19,2)</u>	<u>2,0</u>	<u>7,5</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>1,4</u>	<u>\$ 40,2</u>	<u>\$ 615,1</u>	<u>\$ 4 266,9</u>	<u>\$ 4,2</u>	<u>\$ 4 927,8</u>
<u>Bénéfice net</u>						
Recettes	133,4	\$ 402,5	\$ 28,8	\$ 364,8	\$ 11,2	\$ 940,7
Charges	(12,8)	(249,9)	(0,9)	(330,1)	(5,1)	(598,8)
Intérêts et frais connexes	---	---	(27,9)	---	---	(27,9)
Bénéfice net	<u>120,6</u>	<u>\$ 152,6</u>	<u>\$ ---</u>	<u>\$ 34,7</u>	<u>\$ 6,1</u>	<u>\$ 314,0</u>

L'information financière relative aux entreprises du gouvernement est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus en utilisant les conventions comptables appropriées, compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

En raison des légers redressements à effectuer pour rendre compte des différentes périodes, les bénéfices nets présentés dans les états financiers des entreprises du gouvernement peuvent varier légèrement du revenu de placement déclaré dans l'état des résultats de la province.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2009

produits de la Société des loteries interprovinciales et en assure la commercialisation. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation.

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendantes financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

La CFENB comptabilise les résultats financiers du Groupe d'Énergie NB suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les 262,0 millions de dollars figurant comme un investissement au bilan de la Corporation sont égal au montant du capital-actions du Groupe d'Énergie NB plus tous les gains enregistrés par le Groupe depuis le 30 septembre 2004. Le revenu net du Groupe d'Énergie NB figure comme un bénéfice à l'état des résultats et des bénéfices non répartis de la CFENB. Les plus-values latentes et moins-values latentes intra-groupe sont éliminées.

Le résultat net de la CFENB a été réduit de 13,3 millions de dollars au titre des plus-values latentes intra-groupe liées aux dépenses reportées conformément à la méthode comptable de réglementation des taux utilisée par le Groupe d'Énergie NB. En outre, l'« autre résultat global » de la CFENB a été réduit de 29,2 \$ millions de dollars à titre de rajustement pour tenir compte des plus-values latentes résultant de la reconnaissance par le Groupe d'Énergie NB de l'actif qui consiste en « des paiements spéciaux futurs en remplacement d'impôts sur le revenu – autre résultat global ». La méthode précise d'inscription des coûts utilisée par le Groupe d'Énergie NB est décrite dans la *Loi sur l'électricité*.

Le montant de 3 493,2 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe d'Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 4 177,1 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans le bilan en réduction de la dette consolidée.

Groupe d'Énergie NB

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1^{er} octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe d'Énergie NB) qui ont entrepris leurs activités à cette date.

Le groupe d'Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe d'Énergie NB au 31 mars 2009 montrent un bénéfice net de 70 millions de dollars, les recettes totalisant 1 453 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 5 190 millions de dollars. De ce montant, 3 585 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 4 885 millions de dollars, dont 3 464 millions de dollars sont des dettes à long terme et 413 millions de dollars venant à échéance au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise pas le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfaçage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiqués dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2009, comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments – 114,6 millions de dollars, ponts et routes – 78,6 millions de dollars, et traversiers – 9,0 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)								
	2009								2008
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Durée de vie utile estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50		
Coûts									
Coûts au début de l'exercice	314,7 \$	2 543,2 \$	618,7 \$	30,1 \$	272,2 \$	6 120,3 \$	12,1 \$	9 911,3 \$	9 095,5 \$
Acquisitions	9,9	119,3	19,0	5,7	24,0	259,0	3,9	440,8	837,7
Cessions	---	0,8	1,8	---	8,0	---	---	10,6	21,9
Coûts à la fin de l'exercice	324,6	2 661,7	635,9	35,8	288,2	6 379,3	16,0	10 341,5	9 911,3
Amortissement cumulé									
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 168,3	418,9	5,2	181,7	1 902,2	1,0	3 677,3	3 444,0
Charge d'amortissement	---	68,9	43,8	0,7	17,3	148,9	0,3	279,9	253,3
Cessions	---	0,2	1,7	---	7,8	---	---	9,7	20,1
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	---	1 237,0	461,0	5,9	191,2	2 051,1	1,3	3 947,5	3 677,2
Valeur comptable nette	324,6 \$	1 424,7 \$	174,9 \$	29,9 \$	97,0 \$	4 328,2 \$	14,7 \$	6 394,0 \$	6 234,1 \$
Solde d'ouverture	314,7 \$	1 374,9 \$	199,8 \$	24,9 \$	90,5 \$	4 218,1 \$	11,1 \$	6 234,0 \$	5 651,5 \$
Solde de clôture	324,6	1 424,7	174,9	29,9	97,0	4 328,2	14,7	6 394,0	6 234,1
Augmentation (diminution) de la valeur comptable nette	9,9 \$	49,8 \$	(24,9) \$	5,0 \$	6,5 \$	110,1 \$	3,6 \$	160,0 \$	582,6 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 10 CONTRIBUTIONS REPORTÉES POUR DÉPENSES EN CAPITAL

Les contributions pour dépenses en capital liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et amorties sur la durée utile de l'élément d'actif correspondant. L'amortissement des contributions pour dépenses en capital figure en tant que recettes dans l'état des résultats. Les contributions reportées pour dépenses en capital représentent la portion non amortie de ces fonds reçus. La variation du solde des contributions reportées pour dépenses en capital au cours de l'exercice est la suivante :

	<u>(millions)</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début de l'exercice	818,3 \$	680,2 \$
Contributions reçues	64,9	165,3
Sommes amorties au cours de l'exercice	<u>(31,0)</u>	<u>(27,2)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>852,2 \$</u>	<u>818,3 \$</u>

NOTE 11 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province*

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	<u>(millions)</u>			
	<u>Solde</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Solde</u>
	<u>2008</u>	<u>autorisés au</u>	<u>effectués</u>	<u>2009</u>
		<u>cours de</u>	<u>au cours de</u>	
		<u>l'exercice</u>	<u>l'exercice</u>	
<i>Loi sur les emprunts de 2007</i>	908,3 \$	---	908,3 \$	---
<i>Loi sur les emprunts de 2008</i>	---	650,0	86,1	<u>563,9</u>
	<u>908,3 \$</u>	<u>650,0 \$</u>	<u>994,4 \$</u>	<u>563,9 \$</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, les dettes temporaires maximales de la province s'établissent à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2009, les emprunts à court terme de la province moins l'encaisse s'élevaient à 69,2 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2008, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 612,9 millions de dollars. La province garantit ces emprunts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 12 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Année d'échéance	Écart des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dettes consolidées totales	Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	Dettes consolidées aux fins provinciales
2009-2010	0,85-10,3	1 322,7 \$ CAN	1 322,7 \$	(400,0) \$	922,7 \$
2010-2011	6,4-11,0	640,3 \$ CAN	640,3	(200,0)	440,3
2011-2012	5,8-10,1	1 458,5 \$ CAN	1 458,5	(550,0)	908,5
2012-2013	7,6	200,0 \$ US	252,0	(126,0)	126,0
	4,5-9,5	1 128,3 \$ CAN	1 128,3	(325,0)	803,3
			1 380,3	(451,0)	929,3
2013-2014	6,8	200,0 \$ US	252,0	(126,0)	126,0
	3,4-8,5	1 099,4 \$ CAN	1 099,4	(220,0)	879,4
			1 351,4	(346,0)	1 005,4
2014-2015 et après	2,9	300,0 CHF	321,4	---	321,4
	5,2-9,8	900,0 \$ US	1 046,5	(315,1)	731,4
	4,3-8,8	6 783,6 \$ CAN	6 783,6	(1 915,0)	4 868,6
			8 151,5	(2 230,1)	5 921,4
Dettes consolidées avant les placements du fonds d'amortissement			14 304,7	(4 177,1)	10 127,6
Moins: Placements du fonds d'amortissement			4 575,3	(415,4)	4 159,9
Dettes consolidées impayées			9 729,4 \$	(3 761,7) \$	5 967,7 \$

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2009, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 4 159,9 millions de dollars (4 161,9 millions de dollars en 2008). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débiteures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces investissements pour l'entité provinciale au 31 mars 2009 était de 2 452,4 millions de dollars (2 319,5 millions de dollars en 2008).

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 8 afférente aux états financiers précise les dettes à long terme des entreprises du gouvernement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

<u>Année d'échéance</u>	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>(millions)</u> <u>2009</u>	
		<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2009-2010	200,0 \$ CAN	200,0 \$ CAN	200,0 \$
2015-2016	300,0 CHF	321,4 \$ CAN	321,4
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	584,7
2020-2021	50,0 \$ US	48,9 \$ CAN	48,9
2022-2023	100,0 \$ US	97,8 \$ CAN	97,8
			<u>1 252,8 \$</u>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises, à l'exception de l'émission de 200 \$ CAN exigible en 2009-2010, qui est une entente d'échange sur les taux d'intérêt uniquement.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle.

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2009-2010	153,9 \$
2010-2011	139,4
2011-2012	126,8
2012-2013	116,4
2013-2014	95,9

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 13 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 398,8 millions de dollars (350,7 millions de dollars en 2008) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Intérêts	778,5 \$	744,6 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	53,0	54,3
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	2,0	2,1
Charges liées aux opérations de change	(6,6)	(16,7)
Amortissement des escomptes et des primes	8,1	8,1
Autres frais	<u>1,8</u>	<u>1,9</u>
	836,8	794,3
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(234,3)</u>	<u>(217,4)</u>
Service de la dette publique	602,5	576,9
Gains du fonds d'amortissement	<u>(233,4)</u>	<u>(230,7)</u>
	369,1	346,2
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	20,6	(9,1)
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	<u>9,1</u>	<u>13,6</u>
	<u><u>398,8</u></u> \$	<u><u>350,7</u></u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 14 RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics</i> (services publics)	1 ^{er} avril 2008
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> (enseignants)	1 ^{er} avril 2008
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 ^{er} avril 2007
<i>Loi sur la pension de retraite des députés</i> et <i>Loi sur la pension des députés</i> (députés)	1 ^{er} avril 2005
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SFCP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	1 ^{er} janvier 2008
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	1 ^{er} janvier 2006
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SFCP (SFCP 2745)	1 ^{er} janvier 2006
<i>Loi sur l'Ombudsman</i> (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée (retraite anticipée)	1 ^{er} avril 2006

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés* et de la *Loi sur l'Ombudsman*.

Les charges et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé, plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	5,00 %	6,50 %	Cotisations correspondant à 148,2 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

Régime	Cotisations			Prestations			
	Employé		Employeur	Prestations Non réduites	Prestations réduites	Prestations de base	Indexation annuelle des prestations
	Gains jusqu'au MGAP	Gains supérieurs au MGAP					
Écoles – manœuvres	5,50 %	7,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	2,75% par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	6,17 %	6,17 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	2,00 %
H – CES	6,035 %	7,46 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>. Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service. Les prestations de base des députés correspondent à 4,5 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions, jusqu'à concurrence de l'indemnité de la dernière année. Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés Les participants au régime versent le moindre du montant établi en vertu du Régime de pension de retraite des députés ou du montant maximum déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations à compter de 60 ans lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service. Une allocation supplémentaire est payable à 55 ans, pourvu que la personne compte au moins 8 sessions de service. Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. L'allocation supplémentaire correspond à 125 % de la pension de base des députés. Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						
MGAP	Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension						

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

b) Dette au titre des régimes de retraite

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et le régime à temps partiel, un régime à cotisations déterminées. L'obligation du gouvernement provincial en rapport avec ces régimes est limitée à ses cotisations annuelles à ceux-ci.

La part du gouvernement provincial relativement à l'excédent de toutes les caisses de retraite s'élève à 210,2 millions de dollars (244,7 millions de dollars en 2008). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables utilisant la méthode de répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne des renseignements au sujet des participants aux régimes.

La valeur des prestations acquises dans tous les régimes dépasse la valeur de l'actif, ce qui entraîne une provision actuarielle au titre des régimes de retraite de 2 130,1 millions de dollars. Cependant le calcul de cette provision comprend les estimations des futurs événements et des valeurs marchandes de l'actif qui peuvent être volatiles. Les effets des gains et des pertes actuariels sur les valeurs marchandes et la provision actuarielle, de même que les effets des changements d'hypothèse sont amortis sur les futures années. Des gains et des pertes actuariels non amortis de 2 355,8 millions de dollars réduisent la provision actuarielle. De plus, il y a une provision pour moins-value inscrite de 15,5 millions de dollars qui réduit les excédents constatés aux deux régimes.

c) Données récapitulatives sur les régimes de retraite

L'obligation découlant des régimes de retraite, les rajustements non amortis, les charges de retraite et la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et le montant réel des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2009

Données récapitulatives sur les régimes de retraite

	(millions)												2008	
	2009													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	É – 2745	Ombud	H – SCFP	CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	3 707,5 \$	4 061,1 \$	35,8 \$	43,6 \$	15,5 \$	221,3 \$	46,6 \$	---	---	---	---	157,9 \$	8 289,3 \$	7 865,5 \$
Pertes ou (gains) actuarielles	22,6	(33,2)	(0,2)	---	0,8	(0,3)	(0,6)	---	---	---	---	---	(10,9)	70,1
Modifications au régime	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Prestations constituées	117,3	82,4	1,7	2,5	---	7,7	1,9	---	---	---	---	0,8	214,3	198,7
Intérêts	254,6	271,4	2,6	3,1	1,1	15,6	3,3	---	---	---	---	11,3	563,0	558,3
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	10,4	5,0	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	15,4	14,9
Versements de prestations	<u>(165,2)</u>	<u>(231,6)</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(2,6)</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(11,4)</u>	<u>(2,0)</u>	---	---	---	---	<u>(13,8)</u>	<u>(428,6)</u>	<u>(418,2)</u>
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>3 947,2</u>	<u>4 155,1</u>	<u>38,9</u>	<u>46,6</u>	<u>16,4</u>	<u>232,9</u>	<u>49,2</u>	---	---	---	---	<u>156,2</u>	<u>8 642,5</u>	<u>8 289,3</u>
Actif du régime au début de l'exercice	3 721,0	3 940,8	28,4	---	12,8	240,8	50,4	---	29,8	---	---	---	8 024,0	8 030,5
Gains ou (pertes) actuariels	(952,6)	(978,7)	(7,2)	---	(2,4)	(46,5)	(10,0)	---	---	---	---	---	(1 997,4)	(508,1)
Rendement de l'actif du régime	254,4	268,2	2,0	---	0,9	17,0	3,6	---	(4,0)	---	---	---	542,1	568,0
Cotisations de l'employeur	114,2	125,0	0,7	---	---	5,0	1,4	---	---	---	---	---	246,3	234,4
Cotisations des employés	60,0	44,9	0,3	---	---	3,5	0,9	---	---	---	---	---	109,6	101,2
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Versements de prestations	<u>(165,2)</u>	<u>(231,6)</u>	<u>(1,0)</u>	---	<u>(1,0)</u>	<u>(11,4)</u>	<u>(2,0)</u>	---	---	---	---	---	<u>(412,2)</u>	<u>(401,9)</u>
Actif du régime à la fin de l'exercice	<u>3 031,8</u>	<u>3 168,6</u>	<u>23,2</u>	---	<u>10,3</u>	<u>208,4</u>	<u>44,3</u>	---	<u>25,8</u>	---	---	---	<u>6 512,4</u>	<u>8 024,1</u>
Provision ou (excédent) actuariel au titre du régime de retraite	<u>915,4</u>	<u>986,5</u>	<u>15,7</u>	<u>46,6</u>	<u>6,1</u>	<u>24,5</u>	<u>4,9</u>	---	<u>(25,8)</u>	---	---	<u>156,2</u>	<u>2 130,1</u>	<u>265,2</u>
Rajustements non amortis														
Solde d'ouverture	(156,2)	(361,1)	4,0	---	---	(10,9)	(4,6)	---	---	---	---	---	(528,8)	19,3
Nouveaux rajustements	(975,2)	(945,5)	(7,0)	---	(3,2)	(46,3)	(9,5)	---	---	---	---	---	(1 986,7)	(578,3)
Amortissement	84,6	66,6	(1,0)	---	3,2	5,0	1,3	---	---	---	---	---	159,7	30,3
Solde de clôture des rajustements non amortis	<u>(1 046,8)</u>	<u>(1 240,0)</u>	<u>(4,0)</u>	---	---	<u>(52,2)</u>	<u>(12,8)</u>	---	---	---	---	---	<u>(2 355,8)</u>	<u>(528,7)</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

Données récapitulatives sur les régimes
de retraite (suite)

	(millions)												2008	
	2009													
Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manoeu.	É – 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total	
Ajustement d'évaluation														
Solde d'ouverture	---	---	---	---	---	18,8	---	---	---	---	---	---	18,8	19,3
Variation	---	---	---	---	---	(3,3)	---	---	---	---	---	---	(3,3)	(0,5)
Solde de clôture	---	---	---	---	---	15,5	---	---	---	---	---	---	15,5	18,8
Obligation ou (excédent) total découlant du régime de retraite	(131,4) \$	(253,5) \$	11,7 \$	46,6 \$	6,1 \$	(12,2) \$	(7,9) \$	---	(25,8) \$	---	---	156,2 \$	(210,2) \$	(244,7) \$
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	55,4	42,4	1,4	2,0	---	4,2	1,0	0,2	11,5	19,5	7,7	0,8	146,1	133,8
Intérêts	0,2	3,1	0,6	3,1	0,2	(1,5)	(0,4)	---	4,0	---	---	11,3	20,6	(9,1)
Modifications au régime	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Amortissement des rajustements	84,6	66,6	(1,0)	---	3,2	5,0	1,3	---	---	---	---	---	159,7	30,3
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	(3,3)	---	---	---	---	---	---	(3,3)	(0,5)
Charges de retraite totales	140,2	112,1	1,0	5,1	3,4	4,4	1,9	0,2	15,5	19,5	7,7	12,1	323,1	154,5
Cotisations de l'employeur	101,9	124,8	0,7	2,1	---	5,0	1,4	0,2	11,5	19,5	7,7	13,8	288,6	272,8
Variation de l'obligation découlant du régime de retraite	38,3 \$	(12,7) \$	0,3 \$	3,0 \$	3,4 \$	(0,6) \$	0,5 \$	---	4,0 \$	---	---	(1,7) \$	34,5 \$	(118,3) \$

¹ Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

² La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel.
Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

³ L'actif du régime H-SCFP correspond à des cotisations payées d'avance, qui devraient être épuisées au plus tard en 2010.

⁴ Dans le cas du régime H-CES, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2007. Elle montre une obligation non capitalisée de 78,4 millions de dollars.

⁵ Dans le cas du régime H-SCFP, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 1^{er} janvier 2007. Elle montre une obligation non capitalisée de 70,6 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite est fondé sur des hypothèses actuarielles à long terme, sauf dans le cas du régime des députés pour lequel on utilise des hypothèses à court et à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
Services publics	6,86	3,25 plus une augmentation d'avancement	2,75	2,55 à 2,65
Enseignants	6,86	3,25 plus une augmentation d'avancement	2,75	2,45 à 2,65
Juges	7,12	4,00	2,75	2,55 à 2,65
Écoles – cadres	7,12	3,25	2,75	2,00
Écoles – manœuvres	7,12	2,75	2,75	2,00
SCFP 2745	7,12	2,75	2,75	2,00
Députés	7,12	3,25	2,75	2,65

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer les obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

<u>Régime</u>	<u>Durée moyenne estimative des années de service restantes</u>	<u>Nombre de cotisants actifs</u>	<u>Nombre de pensionnés</u>	<u>Rémunération annuelle moyenne des cotisants</u>	<u>Pension annuelle moyenne</u>
Services publics	14	19 769	11 692	56 359 \$	18 588 \$
Enseignants	16	10 147	7 949	62 573	29 547
Juges	7	27	25	176 185	52 598
Écoles – cadres	---	s.o.	89	s.o.	12 268
Écoles – manœuvres	11	2 175	1 273	31 487	8 844
SCFP 2745	12	807	237	29 059	5 809
Députés	---	53	84	85 000	31 078

Les ministres reçoivent, en moyenne, un traitement additionnel de 51 802 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 15 PASSIF ÉVENTUEL

a) Prêts garantis

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2009, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 128,8 millions de dollars (116,7 millions de dollars en 2008), dont 40,6 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans le bilan de la province (37,9 millions de dollars en 2008).

	(millions)	
	Limite autorisée	Passif éventuel
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	1,8	1,8 \$
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	5,3	3,9
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	4,1	4,1
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	12,4	12,4
<i>Loi sur le développement économique</i>	138,0	98,2
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	7,6	7,6
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	1,3	0,8
		<u>128,8</u>
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		<u>40,6</u>
		<u><u>88,2</u></u> \$

b) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2008, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 612,9 millions de dollars (569,5 millions de dollars en 2007).

c) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des dépôts faits auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. La Société est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. Au 31 décembre 2008, les dépôts dans les caisses populaires et les *credit unions* se chiffraient au total à 3 050,7 millions de dollars (2 893,1 millions de dollars en 2007). De plus, la Société a garanti les pertes spécifiques jusqu'à 18,5 millions de dollars jusqu'en mai 2012. Une provision, établie pour cette garantie, est comprise dans la provision pour pertes des états financiers.

d) Gestion provinciale Ltée

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement au gouvernement provincial et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel. Toute perte sur des emprunts garantis par GPL sera assumée par la province. Au 31 mars 2009, les garanties d'emprunt totales autorisées totalisaient 15,0 millions de dollars et une responsabilité éventuelle s'établissait à 12,6 millions de dollars. Une provision se rattachant à ces garanties a été incluse dans le tableau de la provision pour pertes dans ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

e) Responsabilité environnementale

La province du Nouveau-Brunswick a conclu un accord avec une société minière afin de limiter à 3,0 millions de dollars la responsabilité de cette dernière relativement aux dommages à l'environnement survenus avant que celle-ci commence l'extraction à une date donnée. On a estimé à 3,0 millions de dollars le coût de cette remise en état du terrain. La province détient actuellement un cautionnement en espèces de l'entreprise de 3,0 million de dollars pour le nettoyage. Des travaux additionnels de remise en état seront nécessaires. Toutefois, il est impossible, actuellement, de déterminer de façon raisonnable le coût estimatif de ces travaux.

f) Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

g) Poursuites

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses poursuites judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 19,1 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires.

NOTE 16 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 479,4 millions de dollars (422,5 millions de dollars en 2008). Les paiements minimums annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2009-2010	78,2 \$
2010-2011	70,4
2011-2012	63,6
2012-2013	46,9
2013-2014	34,2

b) Foyers de soins

Le ministère du Développement social prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui comblent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2009, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 179,1 millions de dollars (177,3 millions de dollars en 2008). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 7,6 millions de dollars (8,6 millions de dollars en 2008), un montant compris dans le passif éventuel.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

c) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 230,7 millions de dollars.

	<u>(millions)</u>
Entités du Fonds consolidé	189,5 \$
Autre entités du gouvernement	41,2

d) Autres engagements importants

Les autres engagements et accords importants comprennent les suivants :

Fonds consolidé

Le gouvernement provincial a engagé des dépenses pour la construction et la réparation de ponts permanents et de routes dans toute la province. Ces projets de dépenses prendront fin au cours de l'année financière 2009-2010. Au 31 mars 2009, les engagements contractuels en cours s'établissaient à 70,9 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C, ci-dessus).

Le gouvernement provincial s'est engagé dans des travaux de construction et de réparation des routes 11 et 17. Au 31 mars 2009, les dépenses au titre du programme s'établissaient à 1,8 million de dollars. Dans le cadre du projet, les engagements contractuels en cours s'établissaient à 8,0 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C, ci-dessus).

En 2007-2008, la province a signé avec Transports Canada l'entente sur le réseau routier national. L'entente, d'une valeur totale de 214,0 millions de dollars (le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial y ont investi chacun 107,0 millions de dollars), devrait prendre fin en 2012. Les coûts totaux pourraient excéder 214,0 millions de dollars. Les dépenses effectuées en vertu de l'entente au 31 mars 2009 se chiffraient à 26,4 millions de dollars, dont 13,2 million a été réclamé à Transports Canada. Dans le cadre du projet, les engagements contractuels en cours au 31 mars 2009 se chiffraient à 7,7 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C, ci-dessus).

Le ministère de l'Approvisionnement et des Services est chargé de l'acquisition, de la construction et de l'entretien des immeubles publics. La valeur estimative totale des coûts pour réaliser les projets approuvés est estimée à 490,7 millions de dollars, dont 113,3 millions de dollars ont été dépensés à ce jour. Des engagements contractuels non réglés d'une valeur de 53,0 millions de dollars au 31 mars 2009 sont compris dans les obligations contractuelles (partie c ci-dessus).

Le ministère des Gouvernements locaux accorde un financement en vertu du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Une partie de la subvention provient du fédéral et l'autre, du gouvernement provincial. La part provinciale du solde du fonds au 31 mars 2009 s'établissait à 7,1 millions de dollars; elle figure sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C, ci-dessus).

Le ministère des Gouvernements locaux accorde un financement en vertu de l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence et du Fonds complémentaire provincial. Au 31 mars 2009, les dépenses au titre de ce programme se chiffraient à 3,8 millions de dollars. Au 31 mars 2009, les engagements contractuels en cours du programme étaient de 7,5 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C ci-dessus).

Communications Nouveau-Brunswick a engagé des fonds dans les volets Publicité, Marketing, Développement du contenu Web et Services de relations publiques. Les fonds engagés totalisent 10,0 millions de dollars. Les dépenses engagées en vertu de contrats conclus au 31 mars 2009 se chiffraient à 2,2 millions de dollars. Au 31

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2009

mars 2009, les engagements contractuels en cours s'établissaient à 7,8 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C ci-dessus).

L'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick a engagé des fonds au titre de services d'évaluation de la consommation d'énergie, ainsi qu'en vertu de divers contrats de marketing et de communications. Les fonds engagés ont totalisé 11,4 millions de dollars. Au 31 mars 2009, les dépenses au titre de ces programmes se chiffraient à 6,0 millions de dollars. Au 31 mars 2009, les engagements contractuels en cours s'établissaient chiffraient à 5,4 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C ci-dessus).

Le ministère des Ressources naturelles a engagé des fonds dans l'entreprise Forest Protection Limited pour les campagnes de lutte contre les feux de forêt de 2009, 2010 et 2011. Au 31 mars 2009, les engagements contractuels en cours se chiffraient à 6,4 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C ci-dessus).

Autres entités du gouvernement

Par l'entremise d'Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., le gouvernement provincial a conclu un contrat de 10 ans avec SMU Nouveau-Brunswick Inc. (SMU NB) pour la gestion des services d'ambulance au Nouveau-Brunswick. Le contrat prend fin le 31 mars 2017. Il est estimé que le montant total pour la prochaine année sera de 27,0 millions de dollars. Le total des paiements annuels pour la durée résiduelle du contrat n'a pas encore été finalisé. Les paiements seront établis en fonction d'un budget annuel de base de 27,0 millions de dollars, ajusté pour tenir compte de l'inflation et d'autres éléments.

La Régie régionale de la santé B a conclu une entente avec Eclipsys Corporation pour remplacer son système d'information Clinique, d'un coût total de 14,2 millions de dollars. Ce projet, qui s'échelonne sur plusieurs années, est financé conjointement par le ministère de la Santé et la Régie. Au 31 mars 2009, les engagements en cours totalisaient 9,0 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C ci-dessus).

Entreprises du gouvernement

La Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick remettra la centrale de Point Lepreau à neuf. Le projet devrait être achevé d'ici printemps 2010. Le budget établi pour la construction, à l'exclusion des coûts des combustibles et des achats d'énergie, est d'environ 1 065,0 millions de dollars. Les dépenses au 31 mars 2009 s'élevaient à 849,0 millions de dollars. Au 31 mars 2009, les engagements contractuels en cours sont 266,0 millions de dollars (ce numéro comprend 50,0 millions de dollars pour les coûts en capital à cause des délais du projet).

Partenariats public-privé (PPP)

Le gouvernement provincial est engagé avec deux PPP pour la construction et l'exploitation du nouveau Palais de Justice de Moncton et l'Édifce du Bureau au centre-ville à Fredericton. La province prendra possession du Palais de Justice le 1 janvier 2011 et il prendra possession de l'Édifce du Bureau le 1 septembre 2010. Les deux PPP ont une durée de bail de 30 ans. Le coût en capital est 60,4 millions de dollars pour le Palais de Justice et 30,0 millions de dollars pour l'Édifce de Bureau.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 17 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

	(millions)									
	Ministères et certains organismes		Régies régionales de la santé		Autres sociétés de Couronne et organismes		Élimination des montants intercomptes		Total consolidé	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Recettes										
Recettes fiscales	3 252,8 \$	3 199,6 \$	---	---	---	---	---	---	3 252,8 \$	3 199,6 \$
Recettes non fiscales	664,8	660,6	92,1	86,6	62,5	67,7	---	---	819,4	814,9
Entreprises du gouvernement	---	---	---	---	314,1	372,8	---	---	314,1	372,8
Transferts de la province du Nouveau-Brunswick	---	---	1 607,5	1 477,1	130,3	85,7	(1 737,8)	(1 562,8)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	349,4	337,4	27,0	24,2	---	0,2	---	---	376,4	361,8
Subventions fédérales inconditionnelles	2 350,1	2 215,8	---	---	---	---	---	---	2 350,1	2 215,8
	6 617,1	6 413,4	1 726,6	1 587,9	506,9	526,4	(1 737,8)	(1 562,8)	7 112,8	6 964,9
Charges										
Avantages versés aux employés	1 786,2	1 578,4	1 222,7	1 118,1	110,6	67,1	(0,2)	(0,6)	3 119,3	2 763,0
Autres services	581,8	454,0	105,0	106,0	53,6	53,7	(20,1)	(6,5)	720,3	607,2
Fournitures et approvisionnement	186,5	152,1	284,1	269,6	11,8	6,6	(0,1)	(0,2)	482,3	428,1
Biens et matériels	26,9	129,0	51,9	50,3	1,1	0,8	(22,7)	(52,4)	57,2	127,7
Subventions	3 553,2	3 503,9	---	---	---	1,1	(1 682,5)	(1 524,8)	1 870,7	1 980,2
Service de la dette et autres frais	771,7	695,6	---	---	3,6	4,2	---	---	775,3	699,8
Amortissement	204,7	200,1	63,2	54,5	12,1	7,6	---	---	280,0	262,2
	7 111,0	6 713,1	1 726,9	1 598,5	192,8	141,1	(1 725,6)	(1 584,5)	7 305,1	6 868,2
Excédent (Déficit)	(493,9) \$	(299,7) \$	(0,3) \$	(10,6) \$	314,1 \$	385,3 \$	(12,2) \$	21,7 \$	(192,3) \$	96,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

La note 17 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans l'entité comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; les autres sociétés de la Couronne et organismes. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état des résultats. Les éliminations entre le gouvernement provincial et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Ces éléments ont atteint une valeur de 12,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2009 (21,7 millions de dollars en 2008).

Le secteur des ministères et de certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, le Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc., la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts.

Les régies régionales de la santé sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Le secteur des autres sociétés de la Couronne et organismes jouit aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'il soit tout de même sous le contrôle du gouvernement en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, le groupe des entreprises d'Énergie NB et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Sont également compris dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick; Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB Ltée, Forest Protection Limited, Fundy Linen Service Inc., la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick, et Services Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

NOTE 18 FONDS EN FIDUCIE

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie du curateur public	1,0	---
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,1	1,0
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u>2,4 \$</u>	<u>1,3 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des juges	23,3 \$	29,3 \$
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	10,5	13,0
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	208,4	240,5
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	44,4	49,8
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	3 854,5	4 733,9
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>3 156,9</u>	<u>3 940,9</u>
	<u>7 298,0 \$</u>	<u>9 007,4 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. En l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire, le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et privés des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, des personnes disparues ou décédées.

NOTE 19 DONNÉES COMPARATIVES

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2009, certains chiffres de 2008 ont été retraités.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

(millions)

20092008

TABLEAU 1
ENCAISSE MOINS EMPRUNTS À COURT TERME /
EMPRUNTS À COURT TERME MOINS ENCAISSE

Placements à court terme

943,3 \$

412,0 \$

Caisse

13,319,8956,6431,8

Moins :

Bons du Trésor de 0,42 % à 3,13 % venant à échéance entre le
2 avril 2009 à le 3 décembre 20091 025,8711,8(69,2) \$(280,0) \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
TABLEAU 2		
COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES		
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs généraux des ministères	227,2 \$	207,4 \$
Comptes débiteurs généraux provenant des entités consolidées	43,2	51,4
	<u>270,4</u>	<u>258,8</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	69,1	45,2
Éducation	49,5	63,8
Développement économique	32,8	21,9
Rebais de taxe de vente harmonisée	12,6	14,2
Transports	6,6	16,6
Santé	1,3	31,5
Subventions inconditionnelles	0,2	---
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	---	7,7
Autres	9,9	4,1
	<u>182,0</u>	<u>205,0</u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u>94,7</u>	<u>75,3</u>
Avances		
Avances de subventions	13,0	12,7
Avances de fonds de roulement	7,4	7,3
Autres	3,1	3,1
	<u>23,5</u>	<u>23,1</u>
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	10,0	7,5
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	8,7	10,6
<i>Loi sur le développement économique</i>	8,0	7,8
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,1	---
Autres	25,3	19,6
	<u>52,1</u>	<u>45,5</u>
	622,7	607,7
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(244,0)</u>	<u>(201,3)</u>
	<u>378,7 \$</u>	<u>406,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	911,0 \$	855,1 \$
Taxe de vente	154,5	60,5
Taxe sur le tabac	21,7	8,5
Taxe sur l'essence et les carburants	17,7	19,6
Redevances forestières et droits de coupe	10,8	5,1
Taxe sur les minéraux métalliques	---	0,1
Autres	7,2	5,3
	<u>1 122,9</u>	<u>954,2</u>
Moins : provision pour créances douteuses	56,5	55,1
	<u><u>1 066,4 \$</u></u>	<u><u>899,1 \$</u></u>
 TABLEAU 4		
STOCKS POUR LA REVENTE		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>8,6 \$</u></u>	<u><u>7,9 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)					
	2009			2008		
	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>
TABLEAU 5						
PRÊTS						
Prêts aux étudiants	369,2 \$	74,1 \$	295,1 \$	336,4 \$	65,1 \$	271,3 \$
<i>Loi sur le développement économique</i>	246,3	164,6	81,7	169,8	105,4	64,4
<i>Loi sur l'habitation du</i>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>	35,5	4,7	30,8	34,0	4,8	29,2
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	36,4	27,6	8,8	40,1	28,8	11,3
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité						
énergétique	7,3	0,5	6,8	3,6	0,2	3,4
Prêts aux municipalités	5,4	---	5,4	7,3	---	7,3
L'Office de Stabilisation	4,1	---	4,1	4,0	---	4,0
Fonds de dotation pour la route Fundy	3,1	---	3,1	2,9	---	2,9
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	5,4	2,5	2,9	4,4	3,0	1,4
Jugements inexécutés	9,5	9,5	---	9,5	9,5	---
Galerie d'art Beaverbrook	6,6	6,6	---	4,5	4,5	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Gestion provinciale Ltée	2,9	2,9	---	4,1	3,1	1,0
Autres prêts	1,1	0,9	0,2	1,4	0,9	0,5
	<u>736,8 \$</u>	<u>297,9 \$</u>	<u>438,9 \$</u>	<u>626,0 \$</u>	<u>229,3 \$</u>	<u>396,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
TABLEAU 6		
PLACEMENTS		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	23,7 \$	23,5 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	3,3	2,4
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	1,4	1,2
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	0,9	1,0
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(19,1)	74,6
	<u>10,2</u>	<u>102,7</u>
Autres placements à long terme	24,0	24,4
	<u>34,2 \$</u>	<u>127,1 \$</u>
 TABLEAU 7		
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES		
Comptes créditeurs	<u>458,2 \$</u>	<u>452,4 \$</u>
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	145,8	166,7
Société canadienne d'hypothèques et de logement	37,9	39,2
Autres ententes	0,9	1,5
	<u>184,6</u>	<u>207,4</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	118,6	127,2
Autres	87,0	88,0
	<u>205,6</u>	<u>215,2</u>
Avantages des employés		
Indemnités de retraite	311,6	308,3
Traitements courus à payer	270,8	206,3
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	135,6	126,8
	<u>718,0</u>	<u>641,4</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	364,3	338,7
Assurance-maladie et paiements hors-province	65,9	50,0
Aide stratégique	22,3	39,6
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	14,8	12,7
Retenues de garantie sur les contrats	14,0	12,0
Autres	38,6	34,5
	<u>519,9</u>	<u>487,5</u>
	<u>2 086,3 \$</u>	<u>2 003,9 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
TABLEAU 8		
PROVISION POUR PERTES		
Entreprises Nouveau-Brunswick	46,4 \$	43,7 \$
Appels des Impôts fonciers	23,4	23,4
Entités consolidées	1,1	1,1
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,1	0,1
Autres	30,8	34,8
	<u>101,8 \$</u>	<u>103,1 \$</u>

TABLEAU 9
RECETTES REPORTÉES

Impôts fonciers	316,7 \$	296,1 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	45,3	43,3
Recettes fédérales reportées	4,7	0,2
Entités consolidées	2,4	3,1
Autres	28,5	37,9
	<u>397,6 \$</u>	<u>380,6 \$</u>

TABLEAU 10
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE

Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	19,5 \$	15,2 \$
Dépôts de garantie des locataires	16,3	15,6
Cour du Banc de la Reine	9,8	8,4
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	8,7	8,1
Fiducie pour bourses	3,6	3,5
Dépôts des entrepreneurs	2,7	2,2
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,3	1,2
Service des ordonnances de soutien familial	1,2	1,2
Fonds de réassurance du Nouveau-Brunswick	0,6	1,2
Autres	14,4	13,9
	<u>78,1 \$</u>	<u>70,5 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

(millions)

20092008

TABLEAU 11
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE
LOCATION-ACQUISITION

Société de voirie du Nouveau-Brunswick	756,6 \$	775,1 \$
Centre de jeunesse-Miramichi	16,5	16,9
Entités consolidées	6,6	6,9
École Moncton-Nord	6,2	6,5
	<u>785,9 \$</u>	<u>805,4 \$</u>

TABLEAU 12
STOCKS DE FOURNITURES

Entités consolidées	17,6 \$	17,2 \$
Matériaux de construction et d'entretien	13,1	8,1
Pièces de rechange	6,4	6,5
Papeterie et fournitures	1,8	1,6
Manuels scolaires	1,1	1,0
Fournitures vétérinaires	0,8	1,0
Autres fournitures	10,9	9,9
	<u>51,7 \$</u>	<u>45,3 \$</u>

TABLEAU 13
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS

Primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis	68,8 \$	83,1 \$
Autres	16,6	16,5
	<u>85,4 \$</u>	<u>99,6 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)		
	2009 Budget	2009 Montants réels	2008 Montants réels
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 266,0 \$	1 323,0 \$	1 256,4 \$
Impôt sur le revenu des corporations	183,0	111,4	266,6
Taxe sur les minéraux métalliques	100,0	4,7	119,7
	<u>1 549,0</u>	<u>1 439,1</u>	<u>1 642,7</u>
 Impôt foncier provincial	 382,9	 385,3	 352,3
 Taxe de vente harmonisée	 950,0	 1 060,8	 841,0
Taxe sur l'essence et les carburants	199,0	195,1	198,1
Taxe sur le tabac	80,0	103,7	79,9
Taxe sur le pari mutuel	---	0,1	0,1
	<u>1 229,0</u>	<u>1 359,7</u>	<u>1 119,1</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 40,2	 41,2	 40,7
Taxe sur le capital des grandes sociétés	14,0	13,5	31,2
Taxe sur le capital des corporations financières	7,0	7,4	7,3
Autres	6,4	6,6	6,3
	<u>67,6</u>	<u>68,7</u>	<u>85,5</u>
	<u><u>3 228,5 \$</u></u>	<u><u>3 252,8 \$</u></u>	<u><u>3 199,6 \$</u></u>

TABLEAU 15
LICENCES ET PERMIS

Véhicules à moteur	89,0 \$	95,0 \$	91,5 \$
Pêche sportive et chasse	5,3	5,4	5,3
Mines	1,7	2,1	1,8
Licences et permis d'alcool	0,9	0,9	0,9
Forêts	---	---	2,2
Autres	12,2	13,2	12,8
	<u>109,1 \$</u>	<u>116,6 \$</u>	<u>114,5 \$</u>

TABLEAU 16
REDEVANCES

Forêts	52,0 \$	40,4 \$	45,8 \$
Mines	19,0	39,1	18,0
	<u>71,0 \$</u>	<u>79,5 \$</u>	<u>63,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)		
	2009 Budget	2009 Montants réels	2008 Montants réels
TABLEAU 17			
REVENUS DE PLACEMENTS			
Bénéfice net des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	152,6 \$	152,7 \$	144,9 \$
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	119,6	120,6	117,0
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	54,0	34,4	104,5
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	5,6	6,1	6,5
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	---	(0,2)	0,1
	<u>331,8</u>	<u>313,6</u>	<u>373,0</u>
Autres revenus de placements	43,3	43,7	44,3
	<u><u>375,1 \$</u></u>	<u><u>357,3 \$</u></u>	<u><u>417,3 \$</u></u>

TABLEAU 18
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Recettes générales	214,9 \$	209,3 \$	208,3 \$
Établissements	26,1	28,2	28,7
Baux et locations	20,4	21,0	20,2
Recettes intergouvernementales	8,1	8,3	7,9
Parcs provinciaux	4,1	4,4	4,7
Amendes et intérêts de pénalités	10,6	14,5	22,7
Autres recettes	39,7	61,0	68,9
	<u>323,9 \$</u>	<u>346,7 \$</u>	<u>361,4 \$</u>

TABLEAU 19
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES

Transfert canadien en matière de santé	532,5 \$	529,4 \$	517,8 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	238,0	235,0	219,6
Subventions législatives	1,9	1,9	1,9
	<u>772,4 \$</u>	<u>766,3 \$</u>	<u>739,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)		
	2009 Budget	2009 Montants réels	2008 Montants réels
TABLEAU 20			
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Éducation	151,7 \$	142,3 \$	170,0 \$
Développement économique	88,5	60,5	35,9
Santé	76,6	54,9	61,9
Services généraux du gouvernement	38,0	37,3	39,0
Amortissement des contributions reportées	28,7	30,9	27,1
Assistance sociale	21,6	22,1	13,9
Transports	0,3	0,7	0,3
Autres	10,3	27,7	13,7
	<u>415,7 \$</u>	<u>376,4 \$</u>	<u>361,8 \$</u>

TABLEAU 21
ÉDUCATION ET FORMATION

Éducation	956,6 \$	966,1 \$	896,1 \$
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	172,2	163,7	168,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	120,4	123,4	274,0
Charges de retraite	62,2	121,6	33,3
Charge d'amortissement	30,1	29,2	28,1
Provision	12,5	27,8	28,6
Gouvernement général	0,7	14,7	(1,7)
Approvisionnement et Services	3,9	4,9	4,0
Éducation internationale Atlantique Inc.	---	1,3	0,5
	<u>1 358,6 \$</u>	<u>1 452,7 \$</u>	<u>1 430,9 \$</u>

TABLEAU 22
SANTÉ

Régies régionales de la santé	1 603,9 \$	1 637,3 \$	1 519,7 \$
Santé	638,5	622,0	631,4
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	75,4	71,9	28,3
Charge d'amortissement	71,1	69,4	59,4
Charges de retraite	29,1	35,0	27,2
Fundy Linen Service Inc.	5,3	5,8	5,7
FacilicorpNB	---	2,4	---
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	0,7	1,0	---
Approvisionnement et Services	---	0,9	0,6
	<u>2 424,0 \$</u>	<u>2 445,7 \$</u>	<u>2 272,3 \$</u>

TABLEAU 23
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Développement social	929,4 \$	935,8 \$	884,5 \$
Provision	4,0	3,6	6,0
Gouvernement général	1,3	1,3	11,5
Charge d'amortissement	1,1	1,1	1,1
	<u>935,8 \$</u>	<u>941,8 \$</u>	<u>903,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)		
	2009 Budget	2009 Montants réels	2008 Montants réels
TABLEAU 24			
SERVICES DE PROTECTION			
Sécurité publique	132,7 \$	161,5 \$	126,4 \$
Justice	33,6	34,1	34,0
Procureur général	14,8	15,8	15,1
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	7,3	7,8	7,6
Provision	0,3	3,0	3,4
Charges de retraite	0,1	1,0	(0,5)
Gouvernement général	0,4	0,3	0,2
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	---	0,2	1,1
Charge d'amortissement	---	0,1	0,1
Approvisionnement et Services	---	---	0,1
	<u>189,2 \$</u>	<u>223,8 \$</u>	<u>187,5 \$</u>

TABLEAU 25
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Société de développement régional	159,1 \$	139,0 \$	128,3 \$
Provision	20,0	81,5	21,2
Tourisme et Parcs	36,3	34,9	31,9
Entreprises Nouveau-Brunswick	52,4	33,7	44,4
Société de Kings Landing	---	3,3	3,3
Charge d'amortissement	1,1	1,3	1,3
	<u>268,9 \$</u>	<u>293,7 \$</u>	<u>230,4 \$</u>

TABLEAU 26
DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL

Éducation postsecondaire, Formation et Travail	127,4 \$	122,9 \$	118,5 \$
Gouvernement général	0,7	0,6	0,6
	<u>128,1 \$</u>	<u>123,5 \$</u>	<u>119,1 \$</u>

TABLEAU 27
RESSOURCES

Ressources naturelles	85,2 \$	85,1 \$	95,6 \$
Agriculture et Aquaculture	36,0	33,7	34,3
Environnement	23,2	23,1	22,8
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	12,7	12,9	7,6
Forest Protection Limited	5,7	5,2	6,9
Énergie	3,7	4,2	3,0
Recycle Nouveau-Brunswick	4,0	3,8	3,9
Pêches	3,9	3,7	2,7
Charge d'amortissement	0,5	1,1	1,0
Provision	0,3	0,2	0,4
Approvisionnement et Services	0,2	0,2	0,2
	<u>175,4 \$</u>	<u>173,2 \$</u>	<u>178,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2009

	(millions)		
	2009 Budget	2009 Montants réels	2008 Montants réels
Transports	231,3 \$	235,6 \$	231,9 \$
Charge d'amortissement	163,3	163,5	148,3
Provision	0,3	0,4	---
Approvisionnement et Services	---	0,3	0,1
	<u>394,9 \$</u>	<u>399,8 \$</u>	<u>380,3 \$</u>

TABLEAU 29
GOVERNEMENT CENTRAL

Charges de retraite	94,5 \$	164,5 \$	94,5 \$
Approvisionnement et Services	119,9	116,6	107,8
Gouvernements locaux	114,6	113,7	109,9
Gouvernement général	105,0	80,9	86,9
Services Nouveau-Brunswick	60,1	56,2	52,4
Assemblée législative	23,6	25,4	21,6
Mieux-être, Culture et Sport	20,0	20,0	17,9
Charge d'amortissement	8,5	14,5	14,1
Finances	13,8	13,5	12,7
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	13,9	11,5	12,4
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	10,4	10,4	9,8
Bureau des ressources humaines	5,9	5,7	5,4
Conseil exécutif	5,7	5,5	5,4
Affaires intergouvernementales	5,0	4,5	3,6
Bureau du contrôleur	4,7	4,2	4,4
Cabinet du premier ministre	1,8	1,7	1,6
Provision	6,0	(0,4)	28,9
	<u>613,4 \$</u>	<u>648,4 \$</u>	<u>589,3 \$</u>